



# LE PETIT CROZOIS n°16

## MARS 2025

P.  
f.

**PINTON**

*Fabrication française d'Aubusson depuis 1867*  
Tapis, Tapiserie & Moquette



 **DEJOUX**   
**MECANIQUE AUTO**



Mairie de CROZE  
18, la Grattade  
23500 CROZE  
05.55.66.93.52

[mairie-croze23@orange.fr](mailto:mairie-croze23@orange.fr)  
<http://www.croze-en-creuse.fr/>  
<https://facebook.com/mairiedecroze/>

<a href="#">Le mot du maire</a>	3
<a href="#">Présentation de la commune</a>	5
<b>Gestion de la commune</b>	
<a href="#">Conseil municipal, personnel communal, contacts</a>	6
<a href="#">Les commissions</a>	7
<a href="#">Le budget</a>	9
<a href="#">Détails du budget</a>	10
<a href="#">Les subventions</a>	11
<b>Travaux et projets</b>	
<a href="#">L'ancienne poste</a>	12
<a href="#">Les ateliers municipaux</a>	13
<a href="#">Travaux de voirie</a>	14
<a href="#">Espaces verts</a>	15
<a href="#">Travaux aux Grands Bois</a>	16
<a href="#">Bâtiment garagiste</a>	17
<a href="#">Installation de l'herboriste</a>	18
<a href="#">Laboratoire herboriste</a>	19
<a href="#">Travaux divers</a>	20
<b>Informations municipales</b>	
<a href="#">Les grands bois</a>	22
<a href="#">SIAEP</a>	24
<a href="#">Éclairage public</a>	26
<a href="#">L'hébergement</a>	28
<a href="#">Vente de biens</a>	30
<a href="#">Site internet, page FB</a>	31
<b>Manifestations évènements vie sociale</b>	
<a href="#">Les commémorations</a>	32
<a href="#">Inauguration manufacture Pinton</a>	33
<a href="#">Garage automobile</a>	35
<a href="#">Herboristerie</a>	36
<a href="#">Enduro des 1000 vaches</a>	37
<a href="#">Pâques</a>	40
<a href="#">Halloween</a>	41
<a href="#">Décoration de la commune</a>	42

Vous pouvez cliquer directement sur le lien  
pour vous rendre à l'article qui vous intéresse.

<a href="#">Comité des fêtes</a>	43
<a href="#">Noël</a>	46
<a href="#">L'ACCA</a>	48
<a href="#">Artiste peintre</a>	50
<a href="#">Vœux du maire</a>	51
<a href="#">État civil</a>	51
<b>Communauté de communes</b>	
<a href="#">Présentation</a>	52
<a href="#">Compétences</a>	53
<a href="#">Bilan</a>	54
<a href="#">Gestion des déchets</a>	59
<a href="#">Ordures ménagères</a>	60
<a href="#">La médiathèque</a>	66
<a href="#">La piscine</a>	67
<b>PNR</b>	
<a href="#">Présentation</a>	68
<a href="#">Fonctionnement</a>	69
<a href="#">Actions 2024, « valeurs Parc »</a>	70
<b>Département</b>	
<a href="#">Présentation</a>	73
<a href="#">Fibre optique</a>	74
<b>Informations pratiques</b>	
<a href="#">Salle des fêtes</a>	77
<a href="#">Défibrillateur</a>	77
<a href="#">Les pompiers de Felletin</a>	78
<a href="#">La brigade de gendarmerie de Felletin</a>	80
<a href="#">Consultations Centre Hospitalier d'Aubusson</a>	81
<a href="#">Horaires des TER</a>	83
<a href="#">Maladie de Lyme</a>	85
<a href="#">Numéros d'urgence</a>	86



Mesdames, messieurs, chères Crozoises, chers Crozois,

Je mets à profit la distribution de ce nouveau bulletin municipal N° 16, qui survole toute l'année 2024, pour rappeler toute ma gratitude aux forces vives de notre commune, les artisans, chefs d'entreprise, agriculteurs, ...

Je salue aussi la gendarmerie et les pompiers pour leur réactivité et leur professionnalisme. Ils travaillent parfois dans l'ombre mais sans eux, notre commune ne serait pas ce qu'elle est.

Je profite de cette occasion pour remercier également les Associations de Croze, à savoir le comité des fêtes et l'association de chasse. Grâce à tous les bénévoles, le tissu associatif contribue au dynamisme de notre village. C'est une synergie entre dévouement et investissement de temps, au service des autres et qui contribue ainsi à l'intérêt collectif. Merci à vous tous.

J'en profite aussi pour remercier à nouveau les élus pour leur investissement au sein de la vie municipale. Mes remerciements s'adressent également au personnel communal qui s'investit pleinement au quotidien, dans sa mission de service public.

Être élu, c'est un engagement, c'est une mission, c'est porter en soi le sens de l'intérêt général, c'est donner de son temps sans compter, parfois au détriment de sa vie personnelle. Au passage, permettez-moi de remercier aussi très chaleureusement tous les conjoints, ainsi que les familles des élus, pour leur grande patience et leur esprit de partage. De la cohésion d'une équipe, naît la force nécessaire à son action.

Mesdames, messieurs, chers Crozois, sans plus attendre, j'aimerais au nom du conseil municipal, présenter mes meilleurs vœux pour 2025. Que cette nouvelle année vous soit heureuse et prometteuse, faite d'épanouissements personnels et professionnels. Qu'elle vous soit synonyme d'une vie meilleure, notamment pour nos concitoyens qui sont dans la souffrance, la peine ou les difficultés. De manière plus générale, je souhaite ardemment que cette nouvelle année soit guidée par les valeurs qui devraient toujours nous animer collectivement, celles de la solidarité, de la fraternité et du partage. Je formule également des vœux de réussite pour nos projets municipaux.

La communication est essentielle dans la vie d'une commune. Nous avons bien conscience que nous vivons dans un monde en mouvement, dans lequel les nouvelles technologies ont la capacité de rapprocher les citoyens et d'accélérer le partage de l'information. Je sais que vous lirez avec beaucoup de plaisir ce Petit Crozois, bulletin municipal de la commune, qui j'ose le dire, est le fruit du remarquable travail d'une équipe rédactionnelle dévouée. Je sais aussi que vous êtes déjà très nombreux sur nos supports numériques d'information, qui sont notre site Internet et notre page Facebook.

Vous avez pu le constater, notre village bouge, les projets sont nombreux, nos ambitions intactes, notre volonté affirmée.

J'ai toujours considéré que la vie politique était avant tout guidée par l'intérêt public. Être élu, diriger une collectivité, présider une association, c'est avant tout servir. Du reste, comment pourrait-il en être autrement ? Cet intérêt est le moteur de nos décisions. Il ne servirait à rien de discourir sur la difficulté des temps que nous vivons.

L'année 2025 marquera le projet de fin de mandat, qui est conséquent : revoir complètement l'installation de chauffage du bâtiment principal, mairie, salle des fêtes, local des associations, logement tout en mettant à l'étude un nouvel aménagement de nos bâtiments.

Le projet repose sur l'installation d'un chauffage par géothermie ainsi que la pose de nouvelles huisseries sur la partie droite de la mairie, dans la salle des associations. C'est un gros projet qui verra le jour si nous obtenons les aides nécessaires, les DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 80% des frais engagés.

Nous projetons aussi pour cette année, l'installation d'une aire de jeux pour les enfants... et pourquoi pas l'installation d'une nouvelle entreprise.

Trois entreprises ont vu le jour dans notre commune en 2024. L'entreprise PINTON a ouvert ses portes, ainsi que l'atelier de mécanique automobile d'Éric DEJOUX et l'atelier d'herboristerie d'Alicia MANCEAU, « les secrets de mon jardin ». C'est avec une immense joie que je les remercie d'avoir choisi notre commune. Rien n'est impossible pour une petite commune comme la nôtre, en voici la preuve, il faut se battre sans cesse et c'est bien le rôle des élus.

Souhaitons que Croze continue de se projeter vers l'avenir, de préparer la réussite, avec toute l'ambition que cela nécessite, tout en conservant ce qui fait son charme, son authenticité, sa convivialité, tout en conservant ce qui lui donne ce supplément d'âme, auquel nous sommes tous tant attachés.

Souhaitons donc que notre village réussisse à s'adapter aux enjeux de notre temps tout en demeurant un lieu où il fait si bon vivre.

Et à chacune et chacun d'entre vous, à vos familles et à vos proches, je souhaite beaucoup de bonheur, de joie, d'épanouissement, de réussites et de victoires. Que 2025 soit pour vous tous, une grande et belle année à la hauteur de vos espérances. Merci à tous.

Le maire, Didier TERNAT

« On doit lutter pour la Paix en utilisant des instruments de Paix. »

« Nos vies cessent le jour où nous nous taisons sur les choses réellement importantes. »

« Croyez en vos rêves et ils se réaliseront peut-être, croyez en vous et ils se réaliseront sûrement. »

Martin LUTHER KING



Situé dans la région Nouvelle-Aquitaine, plus précisément dans le Limousin, et dans l'arrondissement d'Aubusson, **Croze** (**Cròsa** en occitan) est un petit village français du département de la **Creuse** (23). Son code postal est 23500. Ses habitants sont appelés les Crozoises et les Crozois (184 en 2023).

Entouré par les communes de **Gioux**, **Poussanges** et **Clairavaux**, le village de **Croze** se trouve à 5 kilomètres au Sud-Est de **Saint-Quentin-la-Chabanne** et à 8 kilomètres au sud de **Felletin**, la plus grande ville à proximité.



Département de la Creuse - 23

[www.regions-departements-france.fr](http://www.regions-departements-france.fr)



S'étendant sur 22, 16 km<sup>2</sup>, la commune de Croze est incluse dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, créé en 2004 et qui comporte 124 communes. Elle est une commune de moyenne montagne, arrosée par la Creuse (dont la source se situe non loin sur le plateau de Millevaches) et par son affluent la Gioune. Au nord-ouest, un autre affluent de la Creuse, le Gourbillon, borde le territoire communal sur environ 300 mètres. La commune est desservie par les routes départementales 19, 35, 982 et 982a.

L'altitude minimale, 518 mètres, se trouve localisée à l'extrême nord, là où la Creuse quitte la commune et entre sur celle de Saint-Quentin-la-Chabanne. L'altitude maximale avec 841 mètres est située au sud-ouest, au puy de Chaufour, en limite de la commune de Gioux.

Croze est rattachée à la communauté de communes **Creuse Grand Sud** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.



**La commune de Croze présente une particularité.** Constituée de 19 villages, elle ne possède pas de centre-bourg à proprement parler. Le bourg en lui-même, situé en hauteur, comporte l'église et seulement trois maisons. L'activité s'est développée dans la vallée, au village de la Grattade, plus accessible sans doute, notamment pour la construction des chemins et des routes. La mairie y a été construite en 1884 ainsi que la gare en 1905 et tout naturellement, des commerces, des hôtels et des restaurants s'y sont installés. La gare ne fonctionne plus depuis les années 70 et les commerces ont progressivement disparu... Celui qui ne connaît pas la commune et cherche la mairie par exemple se laisse guider par son GPS et arrive inévitablement au bourg.

### MAIRE :

TERNAT Didier.

### 1<sup>er</sup> adjoint :

FOLLEZOU Éric.

### 2<sup>ème</sup> adjoint :

CHAGOT Joëlle.

### 3<sup>ème</sup> adjoint :

CRUICKSHANK Caroline.

### Conseillers municipaux

(Par ordre alphabétique) :

CHAUVAT Claire

CRÉPIAT Michel

DANIEL Pascal

FLESSATI Pierre

JABOUILLE Natacha

TREMPON Alexandre.

### Les employés communaux sont :

- Madame Sandrine LANGLOIS, secrétaire de mairie (16 heures par semaine).
- Monsieur Pascal GAULE, adjoint technique territorial (7 heures par semaine).
- Monsieur Gérard JABOUILLE, adjoint technique territorial (35 heures par semaine).

### Heures d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9h00 - 12h00  
Mardi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h30  
Vendredi : 9h00 - 12h00.

### Contacts Mairie :

Tel : 05 55 66 93 52

Adresses mail :

[mairie-croze23@orange.fr](mailto:mairie-croze23@orange.fr)

<http://www.croze-en-creuse.fr/>

<https://facebook.com/mairedecroze/>

### **Commission des Travaux :**

CHAGOT Joëlle – CHAUVAT Claire – CRÉPIAT Michel – CRUICKSHANK Caroline – FLESSATI Pierre – FOLLEZOU Éric – JABOUILLE Natacha – TERNAT Didier – TREMPON Alexandre.

### **Commission des Finances :**

CHAGOT Joëlle – CRUICKSHANK Caroline – FLESSATI Pierre – FOLLEZOU Éric - TERNAT Didier.

### **Commission d'appel d'offres :**

CHAGOT Joëlle – CHAUVAT Claire – FLESSATI Pierre – FOLLEZOU Éric - JABOUILLE Natacha - TERNAT Didier – TREMPON Alexandre.

### **Commission des fêtes, cérémonies et vie associative :**

CHAGOT Joëlle – CRÉPIAT Michel – JABOUILLE Natacha.

### **Commission environnement et forêts :**

FOLLEZOU Éric – TERNAT Didier – TREMPON Alexandre – et JABOUILLE Gérard, agent territorial.

### **Commission embellissement des villages :**

CHAGOT Joëlle - CRÉPIAT Michel - JABOUILLE Natacha.

### **Délégué chargé des questions défense :**

TREMPON Alexandre.

### **Site Internet de la commune :**

CHAUVAT Claire – LANGLOIS Sandrine (secrétaire de mairie).

### **Commission informations et bulletin municipal :**

CHAGOT Joëlle – CHAUVAT Claire - FLESSATI Pierre - JABOUILLE Natacha - TERNAT Didier.

### **Commission ressources humaines :**

CHAGOT Joëlle - CHAUVAT Claire - FOLLEZOU Éric -TERNAT Didier – TREMPON Alexandre.

### **Commission des affaires cadastrales, foncières et domaniales :**

FOLLEZOU Éric – TERNAT Didier

### **Délégués Syndicat d'électrification (SDEC) :**

Titulaires : FOLLEZOU Éric – TERNAT Didier.

Suppléants : CHAUVAT Claire – FLESSATI Pierre.

### **Délégués Syndicat d'adduction d'eau potable (SIAEP) :**

Titulaires : TERNAT Didier – CHAGOT Joëlle.

Suppléant : TREMPON Alexandre.

### **Délégués Syndicat informatique (SDIC 23) :**

Titulaire : CHAUVAT Claire

Suppléant : FLESSATI Pierre.

### **PNR Millevaches :**

Titulaire : TERNAT Didier.

Suppléant : FOLLEZOU Éric

### **Commission CNAS (action sociale du service public):**

TERNAT Didier – LANGLOIS Sandrine (secrétaire de mairie).

### **Conseillers communautaires :**

Titulaire : TERNAT Didier.

Suppléant : FOLLEZOU Éric

### **Correspondant tempête :**

TREMPON Alexandre.

### **Correspondant incendie et secours :**

FOLLEZOU Éric.

Commissions communales composées de personnes extérieures au conseil municipal

### **Commission Communale des Impôts Directs :**

Titulaires : BERTRAND Francis - DEGAINE Pascal - GAULE Raymonde - JOUANNY Christine - MERCIER Pierre - PEYRAT Roger.

Suppléants : BAUDIN Monique - DEMARET André - JABOUILLE Patricia - LACORDAIRE Yann - NESTE Jean-Jacques - PETRON Gilles.

### **Commission de contrôle des opérations électorales, REU : Répertoire Électoral Unique**

Titulaires : DEGAINE Pascal - JABOUILLE Gérard - JABOUILLE Natacha

Suppléants : FLESSATI Pierre – TERNAT Maryse

<b>LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	
<b>Statuts</b>	<b>Délégués</b>
<b>Finances et Ressources Humaines</b>	TERNAT Didier
<b>Petite enfance, Enfance, Jeunesse</b>	CHAGOT Joëlle - CHAUVAT Claire
<b>Eau et SPANC</b>	FOLLEZOU Éric
<b>Déchets et Développement durable</b>	TERNAT Didier, vice-président en charge de cette compétence à la Comcom
<b>Économie et Numérique</b>	
<b>Accueil, Économie sociale et solidaire</b>	CHAGOT Joëlle
<b>Culture et Sports</b>	CRUICKSHANK Caroline - DANIEL Pascal
<b>Voirie et Bâtiments</b>	FOLLEZOU Éric - TERNAT Didier
<b>PLUI et Habitat</b>	CHAGOT Joëlle - TERNAT Didier
<b>Santé</b>	CHAGOT Joëlle
<b>Tourisme</b>	CRUICKSHANK Caroline - CRÉPIAT Michel

Sommaire

**MAIRIE DE CROZE  
CREUSE**

MEMBRES	10
PRESENTS	7
REPRESENTES	0
VOTANTS	7
POUR	7
CONTRE	0

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 15 mars 2024.

**Étaient présents :** MMES. CHAGOT Joëlle, CHAUVAT Claire, CRUICKSHANK Caroline, JABOUILLE Natacha et M.M. CREPIAT Michel, FLESSATI Pierre et FOLLEZOU Éric.

**Étaient excusés :** DANIEL Pascal et TREMPON Alexandre

Mme JABOUILLE Natacha a été désignée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2024\_02 en date du 22 mars 2024 portant sur approbation du Compte Administratif 2023 du Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. FOLLEZOU Éric, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023 dressé par M. TERNAT Didier, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend acte de la présentation des comptes administratifs qui se résument comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT REPORTE au 31.12.22 (002)	<b>+136 218.00</b>
<b>OPERATIONS DE L'EXERCICE</b>	
DEPENSES	176 912.49
RECETTES	233 928.49
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>+57 016.00</b>
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.23 (002)	<b>+193 234.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
RESULTAT REPORTE au 31.12.22	<b>+72 777.70</b>
<b>OPERATIONS DE L'EXERCICE</b>	
DEPENSES	107 159.40
RECETTES	26 795.63
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>-80 363.77</b>
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.23 (001)	<b>-7 586.07</b>

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023

*Fait et délibéré en Mairie,  
Pour copie conforme*

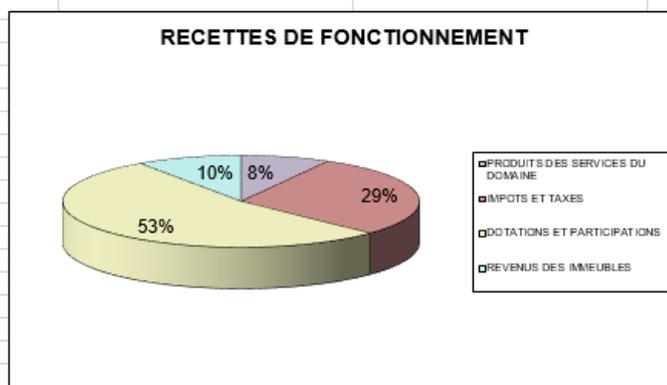
L'Adjoint au Maire  
Éric FOLLEZOU

Sommaire

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE 16 682,78 €	73 IMPOTS ET TAXES 59 855,11 €	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 109 752,83 €	75 REVENUS DES IMMEUBLES 19 755,02 €
--	--------------------------------------	---	--

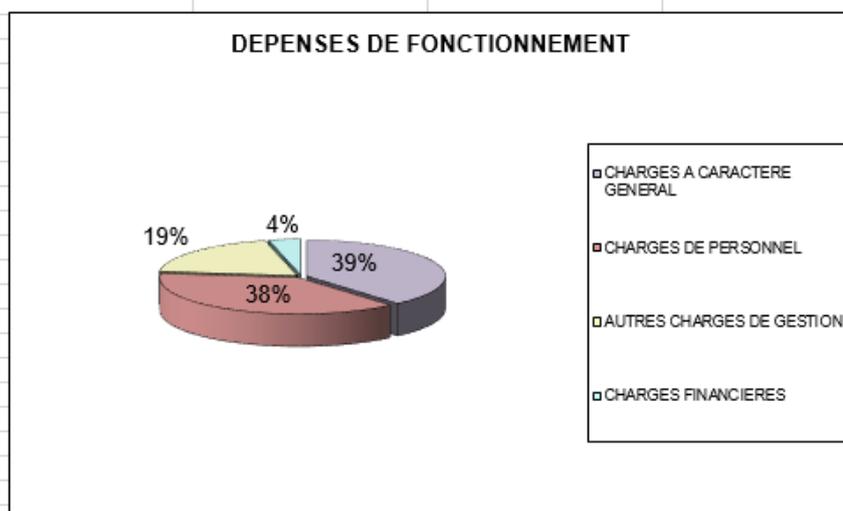
## REALISATIONS 2023



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

11 CHARGES A CARACTERE GENERAL 64 744,85 €	12 CHARGES DE PERSONNEL 64 044,98 €	65 AUTRES CHARGES DE GESTION 32 498,28 €	66 CHARGES FINANCIERES 6 265,38 €
---	--	---	---

## REALISATIONS 2023



**Les demandes de subventions qui arrivent en mairie sont extrêmement nombreuses et de tous ordres. Il est devenu impossible d'accéder à toutes les demandes. La municipalité se doit d'opérer un choix judicieux.**

Différentes subventions ont été attribuées au cours de l'année 2024 :

Lors du conseil municipal du **22 mars 2024**, il a été décidé de privilégier les associations locales et de verser une subvention d'un montant de **500 euros** au **Comité des fêtes et à l'ACCA** pour l'organisation du concert avec repas du mois de juillet. Vote à l'unanimité.



Lors du conseil municipal du **21 juin 2024**, il a été décidé d'accéder à la demande émanant de l'**Office National des Combattants et des Victimes de Guerre**, le conseil municipal a attribué une somme de **30 euros**. Vote à l'unanimité.



Lors du conseil municipal du **18 octobre 2024**, il a été décidé d'attribuer une somme de **300 Euros** à l'association « **Enduro des 1000 vaches** » qui a organisé le premier enduro VTT à Croze début octobre 2024 et souhaite installer un Trail Center permanent sur notre commune (voir la page dédiée dans ce bulletin). Vote à l'unanimité.



Lors du conseil municipal du **29 novembre 2024**, le conseil municipal, accédant à la sollicitation de l'**école de Gioux** pour une sortie avec nuitées à Super-Besse du 13 au 16 janvier 2025, a attribué une somme de **1500 Euros**, 6 enfants de la commune de Croze étant concernés par ce voyage. Vote à l'unanimité.

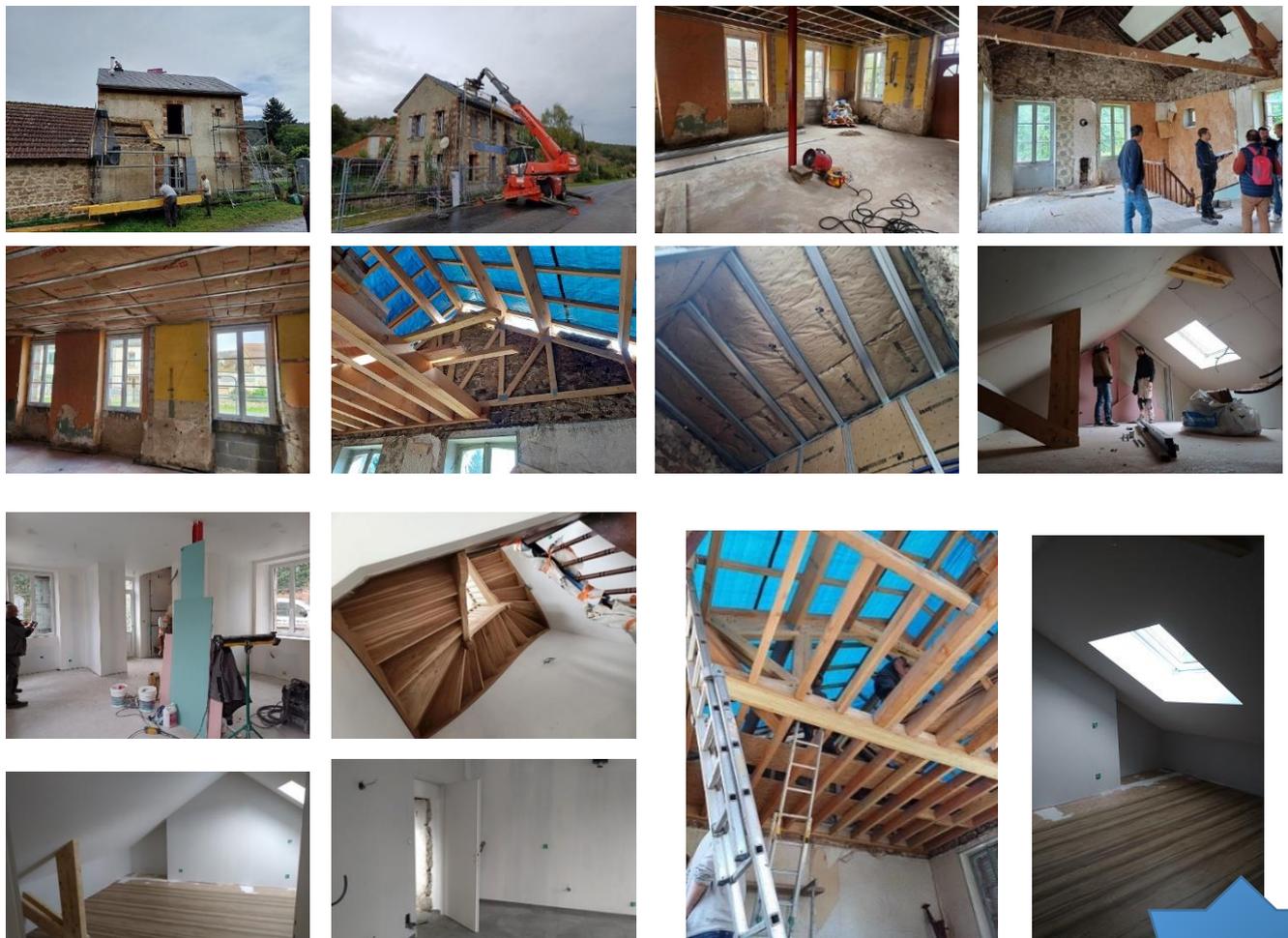




Dans les précédents bulletins, nous avons rappelé l'historique de ces travaux. L'ancienne poste de Croze a été acquise par la mairie en 2020. Le projet de rénovation complète du bâtiment a été retardé par l'épidémie de Covid, mais les travaux ont enfin pu commencer en 2024. La maison est en cours de restauration totale pour un montant d'environ 241 000 € HT, subventionné à 80 %. La part d'autofinancement sera donc d'environ 48 000 € HT. Les travaux seront achevés au printemps 2025, puis la maison sera proposée à la location, dans la démarche poursuivie depuis quelques années par la municipalité, qui est de favoriser la venue de nouveaux habitants dans la commune.

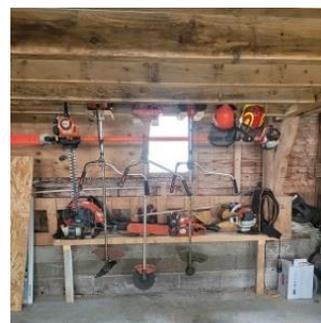
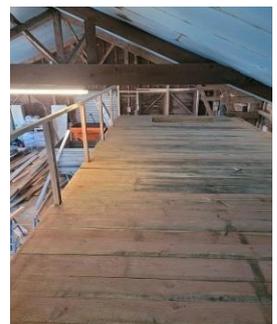


Quelques clichés de l'avancée des travaux



Dans le local des agents, de nouvelles améliorations ont été réalisées.

Une dalle béton de 35m<sup>2</sup> a été coulée afin d'aménager l'atelier.



De plus, M. Jabouille a réalisé une mezzanine de 40m<sup>2</sup> pour gagner de l'espace de rangement.

Il a utilisé du bois issu de la forêt communale.

Les agents municipaux ont pour rôle, entre autres, d'entretenir les routes communales et leurs abords. Ils doivent enlever tout ce qui peut faire obstacle à la circulation et doivent également rendre les routes praticables, notamment en hiver. Leurs principales missions sont :

### ❖ Des travaux d'entretien de voirie :

- Combler les trous avec de l'enrobé sur les routes, par exemple sur la route d'Hyverneresse, ou aux Magnadas...
- Curer les fossés (ceux de Bunleix, de la Villeraud ou Soupín par exemple).
- Nettoyer certains chemins par exemple celui de La Villeraud, direction Saint Quentin ou remblayer sur le chemin des Mémières et créer une tête de buse pour éviter un encombrement à ce niveau.
- Redessiner des saignées (la Combe, la Brousse)
- Nettoyer les ponts à haute pression : le pont de La Combe, le pont à Mours ont été nettoyés cette année.



### ❖ Des travaux d'entretien hivernal (déneigement, salage si besoin).

### ❖ Des travaux d'urgence :

- Couper des arbres dangereux comme sous le cimetière ou à Mours lors des forts coups de vent de cet hiver.
- Nettoyer les routes suite aux intempéries comme à Bunleix ou sur la route d'Hyverneresse.
- Remettre en état la route des Magnadas suite à la chute d'un camion dans le fossé.



Pour ce qui concerne les espaces verts, les agents municipaux ont pour rôle de maintenir la propreté, d'embellir les espaces verts et participer à la préservation de l'environnement. Leurs principales missions sont :

- ❖ Tondre régulièrement et uniformément les surfaces en herbe : à La Baraque au point propre, et dans tous les villages de notre commune.
- ❖ Faucher et débroussailler derrière la mairie, autour de l'église, au cimetière, sous les glissières de sécurité, autour des poteaux téléphoniques...
- ❖ Tailler et élaguer les arbres, les arbustes et les haies : devant la mairie, à l'église...
- ❖ Désherber les massifs : au Christ à La Grattade...
- ❖ Passer le broyeur : autour des bâtiments au Tarderon, sur l'esplanade de l'ancienne gare...



L'achat d'une épareuse en 2024 permet à M. Jabouille de nettoyer certains endroits plus en profondeur avec plus de facilité (talus, fossés.). La machine a été testée à l'ancienne CCBE ainsi que pour les travaux de nettoyage de l'extérieur de la maisonnette des Magnadas.



L'entreprise Mauricout, société du Vert Plateau est venue comme chaque année, entretenir les accotements de la commune.



M. Jabouille a travaillé dans deux parcelles aux grands bois.

Il a réalisé un travail de broyage d'interlignes et de cloisonnement ainsi qu'un nettoyage de plantations.



De plus, suite à des forts coups de vent, les douglas déracinés ont été débités et sciés en planches et chevrons. Ils ont alors été stockés à l'atelier pour être utilisés prochainement.



Les projets avec l'entreprise de bois « les bûches 23 » n'ont hélas pas pu aboutir. En revanche, la place s'est trouvée disponible pour le mécanicien Éric Dejoux, qui s'est installé le quinze juillet 2024 dans la partie magasin du bâtiment.

Des travaux ont également été nécessaires pour qu'il puisse mener à bien son projet.

L'an dernier, l'électricité a été mise aux normes par l'entreprise Machado.

Cette année d'autres tâches ont été réalisées :

- Nettoyage extérieur et intérieur du local.
- Condamnation d'une porte pour dissocier les deux parties (partie magasin et partie hangar).
- Pose d'un ballon d'eau chaude et d'un réducteur de pression.
- Pose de gouttières par l'entreprise Goubely (coût : 5000 €).



Durant l'année 2025, d'autres actions vont être réalisées : création d'une dalle de 120 m<sup>2</sup>, pose d'une fosse septique et installation d'un bloc sanitaire (toilettes, lavabo et douche) pour répondre aux normes locatives en vigueur.



Au printemps, différents travaux ont été réalisés afin d'accueillir notre nouvelle habitante et professionnelle : une herboriste, gérante de l'entreprise « les secrets de mon jardin ».

Dans un premier temps, les arbres dangereux de la parcelle située derrière les ateliers et qui font partie de la location ont été coupés et fendus pour bois de chauffage (12 cordes cassées, avec le casse bois d'Éric Follezou, et mises à la vente).



Afin d'installer le mobil-home, des travaux d'assainissement (fosse septique, épandage) ont été réalisés en régie, ainsi que les réseaux (eau, électricité). Pour cela, la location d'une mini pelle a été nécessaire.



Les membres du conseil municipal et certains habitants ont également participé à l'installation de notre nouvelle locataire avec la mise en place du mobil-home, l'implantation de la serre et le travail du sol pour la mise en culture des plantes.

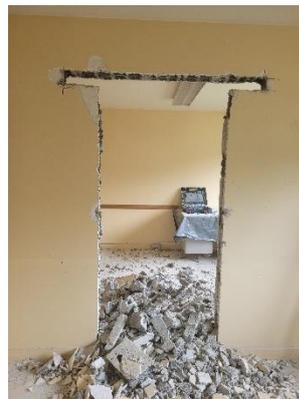


Pour finir, une clôture a été installée et deux portails fabriqués, afin de délimiter la partie de terrain de chacun .



Les bureaux de l'ancienne CCBE ont été également réaménagés pour l'entreprise « Les secrets de mon jardin ». Dans un premier temps, les locaux ont été totalement débarrassés. Puis différentes tâches ont été réalisées:

- ❖ Des travaux d'électricité par l'entreprise Machado pour une mise en conformité.
- ❖ Des travaux de maçonnerie en régie avec :
  - la suppression de deux cloisons
  - l'ouverture d'une porte entre deux pièces servant de futur laboratoire.



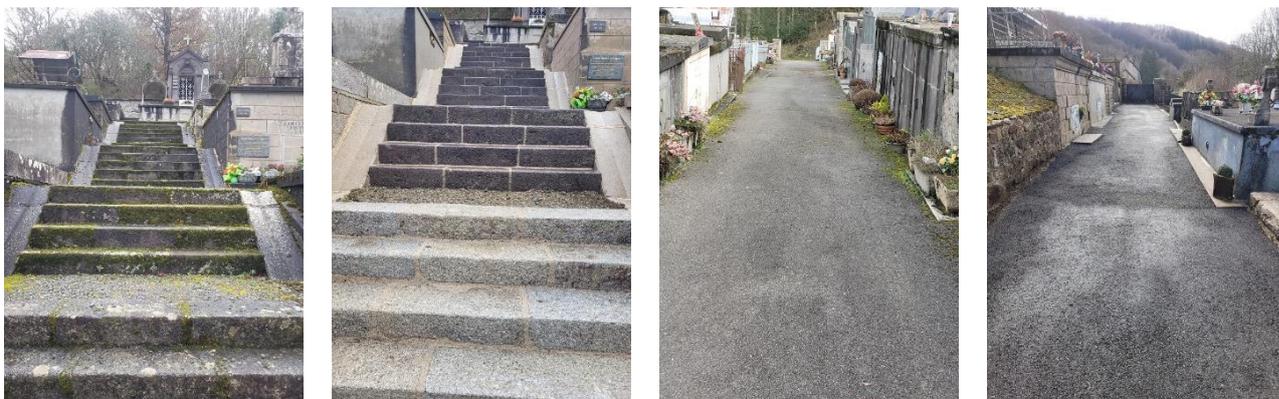
- ❖ Des travaux de plomberie en régie avec :
  - La pose d'un ballon d'eau chaude,
  - La création d'un point d'eau dans le laboratoire,
  - La réalisation d'une tranchée pour que le laboratoire et le garage aient deux réseaux d'eau indépendants.

Suite à ces travaux, les locaux ont pu être organisés par la locataire pour la création d'un laboratoire fonctionnel.



Nos agents municipaux ont toujours de quoi s'occuper dans la commune. Nous avons pu voir qu'ils ont bien été occupés cette année avec l'implantation de nos deux nouvelles entreprises. En plus de leurs travaux annuels de voirie et d'entretien des espaces verts, plusieurs activités viennent s'ajouter dans leur calendrier.

- ❖ Travaux au cimetière : démoussage au nettoyeur à haute pression dans tous les escaliers et l'allée du cimetière.



- ❖ Travaux en amont à la maison de l'ancienne Poste : avant le début de la rénovation du bâtiment, avant que les entreprises n'arrivent, un travail préalable a été nécessaire : débarrasage de toute la maison et nettoyage pour laisser place nette pour les travaux.

À noter que certains objets, comme la baignoire, l'évier... ont été emportés à l'entreprise Rématat à Felletin. De plus les pavés situés dans la cour ont été enlevés et stockés pour être réutilisés ultérieurement.

- ❖ Travaux d'élagage autour de l'église.



- ❖ Entretien du matériel.
- ❖ Rénovation du lamier du tracteur tondeuse.
- ❖ Travaux de nettoyage à la maisonnette des Magnadas : lorsque cette maison n'a plus été louée en octobre 2024, un important travail d'élagage et de débroussaillage a été effectué par nos agents.



- ❖ Travaux d'isolation au logement de l'ancienne gare à la Grattade (cave et cage d'escalier).
- ❖ Pose des panneaux électoraux.
- ❖ Nettoyage à haute pression : autour de la mairie, sur le parvis de l'église.

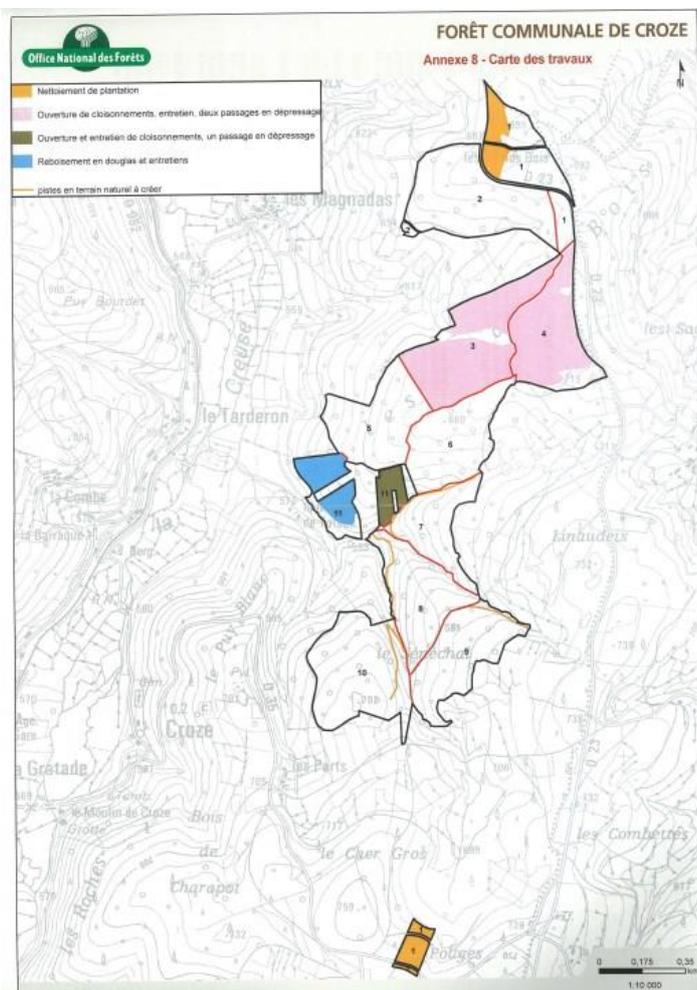


- ❖ Livraison de bois.



- ❖ Pose d'un composteur derrière la salle polyvalente.





La forêt ancienne des Grands Bois figurait déjà au 19<sup>ème</sup> siècle sur les cartes d'État-Major. Elle représente un massif forestier boisé de 182 hectares, propriété des communes de Croze et de Poussanges. C'est une forêt aux multiples richesses dont l'écosystème complexe perdure depuis 150 ans.

La partie de la forêt des Grands Bois, acquise par la commune de Croze voilà plus de vingt ans, précisément en mars 2003, couvre à présent **134 hectares** et constitue **un important patrimoine forestier**.

Gérée par la municipalité en partenariat avec l'Office National des Forêts, elle fait l'objet de travaux et de soins selon les principes de la **silviculture**, ensemble de méthodes et de pratiques par lesquelles on agit sur le développement, la gestion et la mise en valeur d'une forêt pour en obtenir un bénéfice économique et des services profitables à la société. Ainsi, régulièrement, une ou des ventes de bois permettent d'abonder les caisses de la commune.

**Pour l'année 2024, les coupes de bois ont produit une somme totale de 92 003 €.**

**Dans le même temps, les frais divers d'entretien se sont élevés à 11 814 €, somme à laquelle on ajoute la part de l'ONF, dont le montant s'élève à 10% des ventes.**

Certains plants supplémentaires, par rapport à l'année dernière, ont dû être achetés, pour remplacer les pertes sur les plantations de l'année précédente.

Il s'agit de plants de **chêne pubescent**, de **pin maritime** et de **pin Laricio de Corse** (clichés dans l'ordre).



Les plants ont été mis en place en « regarni » (action de refaire des plantations aux endroits où le reboisement a échoué), certains n'ayant pas pris racine correctement, les autres ayant été détruits par les animaux sauvages.

Dans le cadre du plan de relance de l'État, une somme de 15 649,90 € a été allouée pour financer les plantations.

Il a aussi été nécessaire de remplacer certaines protections individuelles, des gaines abimées par les cerfs.



### Travaux sylvicoles divers réalisés en 2024:

Nettoisement de régénération : houx, bouleaux, jeunes douglas cassés lors de l'exploitation, ceci afin de favoriser l'apparition de nouveaux semis de douglas.  
Dégagement des régénérations naturelles.  
Nettoisement de régénération.



### Prévisions pour 2025 :

Sur la parcelle N° 7 (0,31 ha) : coupe d'amélioration

Sur la parcelle 1B (2,50 ha) : coupe sélective. Il s'agit de douglas, achetés par ADML (Abattage Débardage Mécanisé Limousin) à Poussanges, qui a fait la meilleure offre d'achat.

**En conclusion : on constate bien, 22 ans après l'acquisition des Grands Bois, que la forêt produit un revenu conséquent pour la commune, tous les ans, et que, pour l'entretenir et la régénérer, quelques investissements sont nécessaires.**



Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la haute vallée de la Creuse) a été formé par arrêté préfectoral du 18 février 1967 par les communes de Felletin, Croze et Clairavaux.

En application du Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-20, à compter du 1er janvier 2025, le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Haute Vallée de la Creuse compte parmi ses membres, en plus des trois communes initiales, les communes suivantes :

- Gentioux-Pigerolles,
- Faux-la-Montagne,
- La Villedieu,
- Royère-de-Vassivière,
- Saint Martin Château,

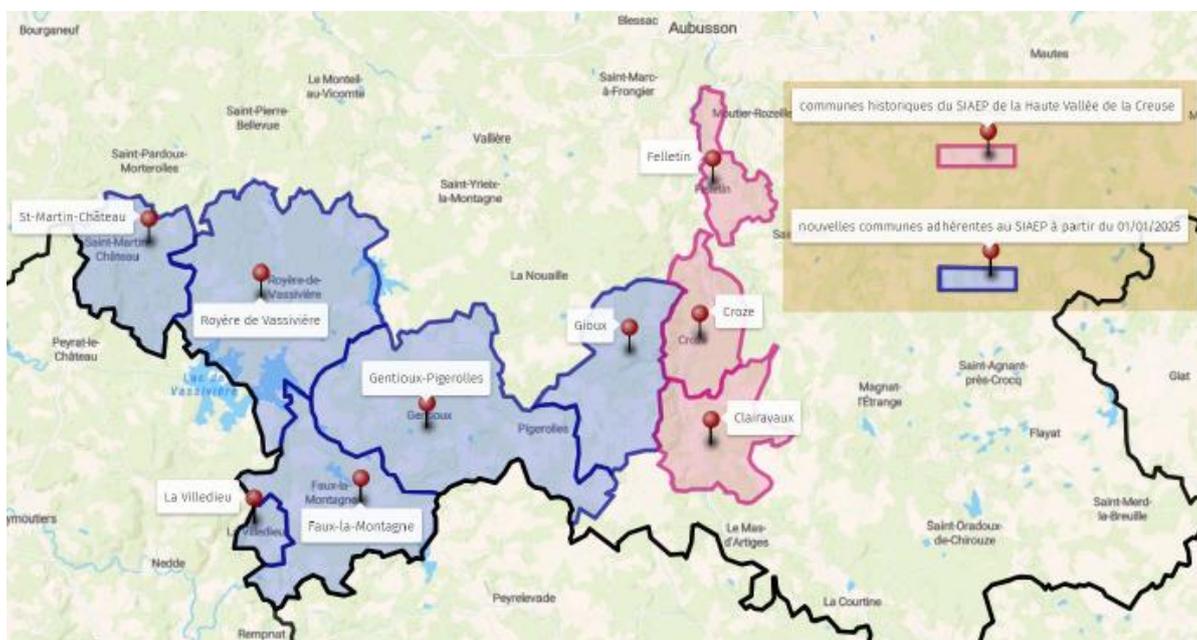
qui ont manifesté leur volonté d'adhérer au dit Syndicat.

Le siège du syndicat reste, à ce jour, fixé à la mairie de Felletin, il est constitué pour une durée illimitée. Les fonctions de recouvrement et de paiement sont toujours assurées par le service de gestion comptable d'Aubusson.

### **Rappel du contenu de la compétence eau potable**

Elle comprend :

- Le captage de la ressource (nappes souterraines ou eaux superficielles, obligation d'un périmètre de protection),
- Le traitement, en cas de problème de qualité de l'eau, (respect des seuils de qualité réglementaire, contrôle régulier),
- Le stockage et l'adduction (sécurité et gestion des variations de débit),
- La distribution (desserte des abonnés, contrôle du bon fonctionnement, entretien, travaux de réparations),
- La gestion des abonnés (relevé des compteurs, facturation et gestion).



## Nombre d'abonnés

### Etat des lieux

Structure	Nombre d'habitants (population totale au 01/01/2024)	Nombre d'abonnés
SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse	2064	1 190
Faux-la-Montagne	457	401
Gentioux-Pigerolles	379	367
Gioux	173	156
La Villedieu	50	40
Royère-de-Vassivière	581	468
Saint-Martin-Château	153	155
<b>TOTAL</b>	<b>3 857</b>	<b>2 777</b>

## Tarifs

### Etat des lieux

Structure	Part variable au m3 HT	Part fixe (abonnement annuel) HT	Prix de l'eau au m3 sur la base d'une facture de 120 m3* TTC (TVA à 5,5%)
SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse	1,53 €	79,63 €	2,56 €
Faux-la-Montagne	1,40 €	110,00 €	2,69 €
Gentioux-Pigerolles	0,94 €	128,00 €	2,36 €
Gioux	0,75 €	60,00 €	1,56 €
La Villedieu	/	60,00 €	0,77 €
Royère-de-Vassivière	1,05 €	75,00 €	2,01 €
Saint-Martin-Château	0,60 €	85,00 €	1,62 €

\* dont redevance pollution de l'Agence de l'Eau : 0,23 € HT par m3

On note dans le tableau précédent quelques différences de tarifs. Les membres du comité syndical nouvellement créé, étudieront la question du lissage progressif de la part fixe et de la part variable à compter de 2025, pour l'ensemble du territoire.

Des différences de prix seront donc appliquées aux abonnés dans les premiers temps selon leur commune.

La convergence des prix est envisagée pour seulement 2031.

Pour le moment, les tarifs pour l'ancienne SIAEP, Felletin, Croze, Clairavaux, ne sont pas connus pour l'année 2025, mais devraient être très proches de ceux de l'année dernière.



Haute Vallée  
de la Creuse

Sommaire

### Retour sur l'éclairage public dans notre commune

Dès 2017, la municipalité a souhaité faire procéder à la modernisation de ses installations d'éclairage public. En 2018, la plupart des villages ont fait l'objet du remplacement des anciens candélabres usagés et énergivores. Il restait une petite tranche de travaux à finaliser, ce qui a été fait en novembre 2019.



Les travaux de rénovation permettent de dégager **40% d'économie d'énergie** et prévoient **l'extinction de l'ensemble des installations concernées par la rénovation entre 6 et 8 heures par nuit. De plus dans le cas de l'utilisation de lumières à LED, la température de couleur ne dépasse pas 3000 K.**

**Début 2023, une consultation de tous les habitants a été mise en œuvre, concernant l'extinction de l'éclairage public.**

- **97 foyers ont été destinataires** du sondage (par le biais du bulletin municipal).
- **26 foyers ont répondu**, soit un taux de participation de 26,8 %.
- **La majorité qui s'est dégagée a engagé le conseil municipal à prendre les décisions suivantes :**
  - **En hiver, l'éclairage public est allumé de 6 heures à 8 heures et de 18 heures à 20 heures.**
  - **En été, l'éclairage public reste éteint.**

Pour rappel, aucune réglementation n'impose que les rues des villes et villages soient éclairées, la municipalité n'a donc pas obligation de mettre en œuvre l'éclairage public. En revanche, elle se doit de prendre soin des dépenses publiques.

Les nouveaux horaires ont été effectifs à l'été 2023, ce qui permet de faire déjà des constats.

La consommation de l'éclairage public a été de **5131 KWH en 2022, 3498 KWH en 2023, 2244 KWH en 2024**. La facture est passée de **2148 € en 2022 à 1534 € en 2024**, et ce malgré l'augmentation importante du prix de l'énergie. L'économie réalisée n'est pas négligeable.

**Par ailleurs, notre commune située sur le territoire du Parc Naturel Régional Millevalches en Limousin a pris l'engagement, en adhérant à sa charte, de se préserver de la pollution lumineuse.**

*« Si le ciel nocturne est si noir, c'est qu'il est en grande partie préservé de la pollution lumineuse. En effet, grâce à l'éloignement des principaux centres urbains, et des efforts locaux pour adapter l'éclairage public, le Parc naturel régional de Millevalches en Limousin bénéficie d'un ciel étoilé exceptionnel pour l'Europe de l'Ouest. La Voie lactée peut y être vue à l'œil nu. Les objectifs sont donc de la préserver en limitant la pollution lumineuse, mais aussi de la rendre accessible à tous en sensibilisant les visiteurs et habitants aux enjeux de la « nuit ». » (Site Internet du Parc).*

Le Parc naturel régional de Millevalches en Limousin est reconnu Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), depuis le 30 novembre 2021, label décerné par l'association internationale Dark-Sky. Ainsi, la **RICE Millevalches** est et restera la **4ème RICE de France** et la **19ème au monde**.

Selon la définition qu'en donne Dark-Sky, une **Réserve internationale de ciel étoilé (RICE)** est un espace de grande étendue jouissant d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une protection à des fins scientifiques, éducatives, culturelles ou environnementales.



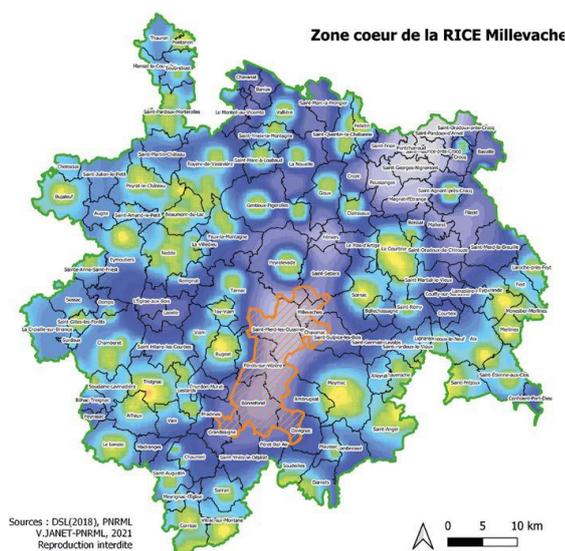
## La réduction d'une pollution lumineuse est nécessaire.

- Territoire RICE : **124 communes, 3350 km<sup>2</sup>, 39 000 habitants, 15 500 points lumineux**
- Zone cœur : **9 communes, 194 km<sup>2</sup>, moins de 260 points lumineux**
- **En 2023 : 90% des communes du Parc pratiquent l'extinction nocturne (partielle ou totale)**
- **30% des vertébrés et 65% des invertébrés « vivent » la nuit**
- La pollution lumineuse : **2<sup>e</sup> cause d'extinction des espèces d'insectes** après les pesticides

De plus, depuis quelques années, la commune de Croze participe à l'opération villes et villages étoilés.

Le concours « Villes et villages étoilés » récompense des communes et des territoires qui mènent des actions en faveur d'une meilleure qualité de l'environnement nocturne. L'Office français de la biodiversité (OFB) soutient le concours.

Selon un rapport de la Cour des comptes de 2021, plus de 2 milliards d'euros sont dépensés chaque année pour l'éclairage public en France. Il s'agit du deuxième poste de dépense énergétique des communes, après les bâtiments. Voilà de quoi engager une profonde réflexion sur les possibilités offertes aux communes pour réduire leurs dépenses.



**La carte ci-contre permet de constater que notre commune est plutôt épargnée.**

**Notre commune est actuellement détentrice de 3 étoiles, ce qui est un score tout à fait honorable.**

Très peu de communes sont labellisées dans notre département.



Pour les mêmes raisons, la municipalité a pris la décision, dès décembre 2023, de renoncer à l'illumination traditionnelle de la mairie pour les fêtes de Noël.

Si le coup d'œil est peut-être moins agréable, les factures d'énergie sont évidemment moins élevées.

[Gîte - Les Grands Bois - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#)



[La petite Maison du Bonheur, Gîte Croze \(gites.fr\)](#)

[le Vougueix](#)

[Gîte - La Petite Maison du Bonheur & Jacuzzi - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#)



[La Maison du Bonheur & Spa, Maison de vacances Croze \(gites.fr\)](#)

[le Vougueix](#)

[Gîte - La Maison du Bonheur & Spa - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#)



[Château de la Jasseix, Gîte Croze \(gites.fr\)](#)

[la Jasseix](#)



Sommaire

[Gîte - Le Chalet des Sources - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#) [le Tarderon](#)



[Gîte - Le Gourbillon - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#)

[la Villeraud](#)



[Location « Gîte du Pêcher » \(Croze\) | Tourisme Creuse Limousin \(tourisme-creuse.com\)](#)

[le Pêcher](#)

[gîte dans le parc de Millevaches - Appartements à louer à Croze, Limousin, France - Airbnb](#)



[La Maison des Fleurs - gîte en Limousin \(gitesinlimousin.com\)](#)

[Bunleix](#)



[Gîte rural et sa piscine - Maisons à louer à Croze, Nouvelle-Aquitaine, France - Airbnb](#)

[le Cousseix](#)



Sommaire

Le conseil municipal a pris la décision de mettre en vente deux éléments de son parc immobilier, à savoir l'ancienne maisonnette SNCF sise en bas du village des Magnadas, ainsi que la maison dite « maison Clidière », tout au bout du village de la Grattade.



### La maisonnette des Magnadas

C'est une maisonnette de trois pièces. D'une surface totale d'environ 57 m<sup>2</sup>, elle dispose d'un terrain attenant d'environ 13,86 ares. Elle est proposée au prix de 47 000 €, net vendeur.



### La maison « Clidière »

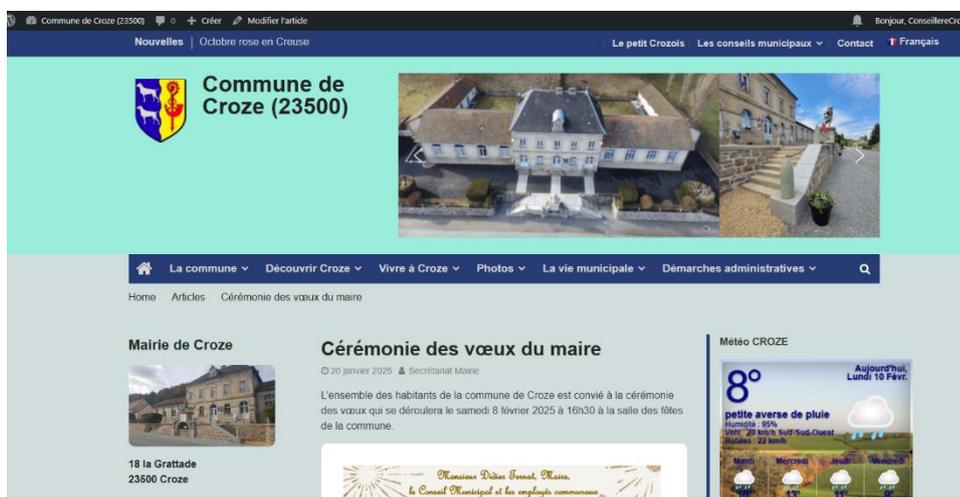
C'est une petite maison avec garage, cave et grenier, qui a une superficie totale d'environ 90 m<sup>2</sup>. Le terrain attenant est d'une surface de 369 m<sup>2</sup>. Aucun prix n'est fixé, les personnes intéressées peuvent faire une offre en mairie.

**Notre site Internet a été totalement reconstruit en mars 2023.** L'ancien site créé en 2015 avait fait son temps. Le nouveau site est plus facile à découvrir et beaucoup plus intuitif.

**Sur le site, on peut trouver** des précisions géographiques, des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc. On peut également y trouver tous les bulletins municipaux depuis 2015.

Et surtout l'actualité en reportages photographiques. Vous pouvez déposer des commentaires.

<http://www.croze-en-creuse.fr/>



La page Facebook est toujours très active et est suivie par plus de 500 personnes. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents événements de la commune.

<https://www.facebook.com/mairiedecroze/>

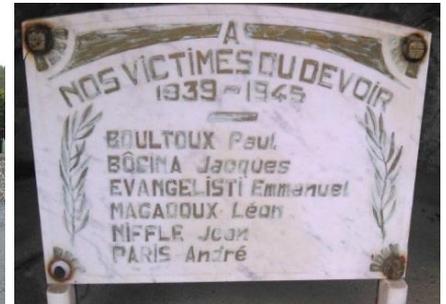


Le Comité des fêtes dispose également d'une page spéciale, annexée au site municipal.

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr/>



Le 8 mai 1945 est le jour où cessent les combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe, au lendemain de la capitulation allemande. Celle-ci intervient **dans la nuit du 6 au 7 mai**. Le 8 mai, les Français commémorent **la fin des combats en Europe contre l'Allemagne nazie**.



Une journée pour se souvenir. **Le 11 novembre** est chaque année un jour férié et ce, depuis la loi du 24 octobre 1922, car il marque la fin de la Première Guerre mondiale, après quatre ans de conflit, entre 1914 et 1918. Morts, mutilés, invalides, plus de 18 millions de personnes, militaires comme civils, ont été victimes de celle que l'on appelle la "Grande Guerre".



A NOS SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

1914		1918	
BARNIQUE Jean	DEGAINE Francis	LEPEYTRE Henri	
BOURNAZET Lucien	DEPLAGNE Pierre	LETONDU Henri	Capit
BROUSSE Félix	DUPRAT Lucien	MANGANE Antoine	
BROUSSE Robert	FIANCETTE Michel	MONDON Paul	
BROUSTE Félix	FOUILLADE Jean	NEUVIALLE Gabriel	
CAMARD Felix	FROBERT Louis	NEUVIALLE Jean	
CHABORD Charles	GAILLOT Michel	PATAUD Clément	
CHEPLONEIX Eugène	GAUDET Léon	PEUOH Hippolyte	
CHEZE Antoine	GENET Julien	PURNE Emile	
CHLAUD Jean	GREUZAT Jean	SACARD Louis	
CHLAUD Louis	LAMOTHE André	SIMONET Félix	
CHLAUD Lucien	LEBELLE Henri	TATOUX Clément	
CHLAUD Michel	LECLER Marcel	TEYSSIER Léon	
CLOCHE Jean	LEDIRAHÉT Albert	URBAIN Eugène	
CRÉPIAT Henri	LEGRAND Eugène	URBAIN Jean	
CRÉPIAT Henri	LEGRAND Jean	VENNAT Jean	





La nouvelle manufacture Pinton a été construite sur le terrain qui entoure l'ancienne gare de Croze. M. Lucas PINTON s'était porté acquéreur d'une partie de ce terrain, d'environ 8000 m<sup>2</sup> en 2021. Les travaux ont eu lieu en 2022 et 2023.

L'inauguration officielle de la nouvelle manufacture PINTON a eu lieu le jeudi 16 mai 2024. La cérémonie a concrétisé un projet qui a nécessité patience et réflexion.

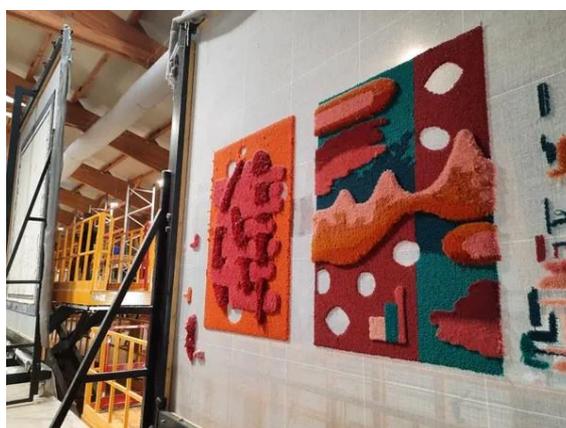


Le village de la Grattade avait rarement connu une telle effervescence. En effet, l'inauguration de la manufacture a attiré énormément de monde... De très nombreuses personnalités étaient présentes et c'est Madame la Préfète de la Creuse qui a coupé le ruban. La nouvelle unité de production de la manufacture felletinoise se situe en effet sur notre commune à huit kilomètres de la maison mère où se trouvent les ateliers de basse lisse et de restauration, ainsi que l'administration. C'est un nouveau bâtiment de 1 800 m<sup>2</sup>, qui affirme fièrement son architecture moderne, un site à l'accès facile en bordure de la route reliant Felletin à Ussel, la RD 982.

Le site de Croze est destiné à produire la quasi-totalité des tapis tuftés de la manufacture. « Ce nouvel établissement prend date pour le tapis en ce début de XXème siècle. Il est si rare dans ce domaine d'offrir un cadre architectural moderne pour fabriquer des produits contemporains. Comme nous l'avons tous constaté pendant une trentaine d'années, les grandes manufactures ont toutes disparu les unes après les autres. Nous inversons cette spirale du déclin. Cette manufacture fera entrer la fabrication de tapis d'Aubusson dans la modernité tout en maintenant et développant un tissu d'emploi local » a déclaré Lucas Pinton.

Le tapis tufté, produit innovant voici trente ans, s'est développé en gardant ses liens avec la tapisserie, le tapis et la moquette. La manufacture Pinton a abordé le virage du tufté dès 1992.

Aujourd'hui à Croze, les salariés sont épaulés par un premier robot, dont la démonstration de tissage pendant la cérémonie d'inauguration a impressionné. Les perspectives sont favorables puisque le site de Croze va permettre dès cette année de doubler la production et de la quintupler d'ici trois à quatre ans. (D'après R. Guinot, « la Montagne »)





L'un des trois derniers salariés du garage URBAIN de Felletin, récemment fermé pour cause de départ à la retraite, **Éric DEJOUX**, a décidé de créer sa propre entreprise et vient d'ouvrir un garage à Croze, sur le site du Tarderon.

Il s'était préparé à la fermeture du garage de son employeur. Tout en étant salarié, il s'était installé autoentrepreneur, en travaillant chez lui, à Saint-Marc-à-Frongier, d'où il est originaire.

Il a ensuite cherché des locaux plus spacieux et les a enfin trouvés sur le vaste site du Tarderon que nous avons acheté il y a quelques années, à l'ancienne CCBE, coopérative d'élevage. Il est donc devenu, pour l'instant, locataire de la commune.

Il bénéficie à présent d'un vaste local de 300 m<sup>2</sup>, doté d'un bureau et d'une salle d'attente.

Il dispose d'un bon équipement lui permettant de répondre à la demande toutes marques : pont élévateur, valises, machines à pneus, etc.

Son carnet de rendez-vous est toujours bien rempli ... (D'après R. Guinot, « la Montagne »)

Accueil souriant et chaleureux, gentillesse et compétences, Éric réunit toutes les qualités nécessaires au succès de son garage ! Bienvenue à Éric !



Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre commune, une nouvelle activité artisanale et commerciale.

Alicia MANCEAU a installé au printemps 2024, son herboristerie artisanale au village du Tarderon, site de l'ancienne CCBE. Son entreprise se nomme " LES SECRETS DE MON JARDIN ».



Elle est donc devenue locataire de la commune, pour des terrains qu'elle exploite et où est installée sa serre, et pour la maison (anciens bureaux de la CCBE) dans laquelle elle a créé son atelier de transformation. (D'après R. Guinot, « la Montagne »)

Alicia n'est pas devenue herboriste par hasard. Elle s'est formée au CFTE, Centre de Formation aux Techniques Énergétiques de Rennes, qui assure différentes formations certifiantes, notamment en lithothérapie. Elle a créé son entreprise en Bretagne avant de la transférer en Creuse où elle donne libre cours à sa passion pour les traditions, les savoir-faire ancestraux et surtout les plantes médicinales et aromatiques. Elle travaille sans aucune mécanisation, en s'adaptant aux saisons.

Elle cultive elle-même ses plantes médicinales et aromatiques et les transforme dans son atelier. Ses produits sont variés: plantes fraîches et sèches, infusions, vinaigres, condiments aromatiques, cosmétiques, gelées, sirops, savons, baumes, huiles, etc. On peut également trouver des bâtons de fumigation, des roll-on, des sucres parfumés et des spell-jars (bouteilles de sorcière). Beaucoup d'originalité et de belles surprises !

Vous pouvez d'ores et déjà trouver ses produits à son atelier de transformation. Elle dispose également d'un site Internet sur lequel il est possible de commander.

<https://les-secrets-de-mon-jardin.fr>

(Tous les produits proposés sont disponibles, seuls les stages de découverte ne sont pas encore mis en place.) Bienvenue à Alicia !



Le premier Enduro des 1000 vaches s'est déroulé à Croze le week-end des 5 et 6 octobre 2024.



Il s'agit d'une toute nouvelle compétition dans la Creuse. L'enduro à vélo, c'est une compétition qui se joue sur des descentes que l'on appelle des "spéciales". Les plus rapides à les effectuer prennent les premières places au classement. Entre chaque descente, il y a des liaisons qui se font sans chronomètre mais qui doivent quand même être parcourues en un temps minimal. Pour cette compétition creusoise, on compte 6 spéciales pour un total de 35 km avec un dénivelé positif de 1400 mètres. Cette épreuve spectaculaire était portée par **Louis Jeandel, un Creusois originaire de Moutier-Rozeille, qui brille dans le VTT enduro. Il a été sacré vice-champion du monde en 2024.**

Au total, ce sont **184 coureurs** qui ont pris part à cette nouvelle course creusoise. Parmi lesquels des athlètes de renom dont **le champion du monde en titre Alex Rudeau** qui a d'ailleurs remporté l'épreuve. Autant de participants venus de toute la France - du Cotentin, des Pyrénées, de l'Ardèche, des Alpes ou encore du Massif Central - qui ont pu apprécier cette boucle inédite.



Devant le succès de cette première, l'association « Enduro des 1000 vaches » envisage de poursuivre le projet "Trails Center des Millevaches", un centre permanent dédié à la pratique du VTT dans le secteur sud de la Creuse, sur la commune de Croze. Un Trails Center est un réseau de sentiers spécialement conçu pour la pratique du VTT.

- **Pratiques incluses** : Enduro, e-bike, cross-country/raandonnée.
- **Conception des parcours** : Sentiers variés pour tous les niveaux (enfants, adultes), montées courtes et ludiques (15-30 minutes).
- **Philosophie** : Des sentiers en pleine nature avec des modules techniques, offrant une expérience dynamique et plaisante.

## Le potentiel du secteur sud-Creuse

Le secteur présente des conditions particulièrement favorables :

- **Géographie** : relief adapté au VTT avec de nombreuses forêts, terrains variés, et une qualité de sol exceptionnelle.
- **Accessibilité** : proximité de grandes villes comme Guéret, Ussel, Brive, Limoges et Clermont-Ferrand.
- **Besoins locaux** : bien que la région compte de nombreux clubs de VTT, aucun site dédié n'existe pour s'entraîner ou accueillir des événements structurés.

## Retombées attendues pour la région

Le développement de ce projet pourrait apporter des bénéfices considérables :

- **Tourisme** : une activité attractive toute l'année, attirant des pratiquants locaux et internationaux.
- **Économie locale** : création d'emplois directs (entretien, gestion) et indirects (hébergement, restauration).
- **Éducation et loisirs** : accueil de groupes scolaires (collèges/lycées) et clubs sportifs.
- **Développement touristique** : intégration de nouveaux sentiers de randonnée en complément du VTT.

## Étapes de mise en place

1. Le projet repose sur une méthodologie claire pour garantir sa viabilité et sa durabilité :  
**Choisir un site approprié** : Le site de **Mours** est identifié comme idéal grâce à son relief, ses terrains variés, et ses accès faciles.
2. **Collaborer avec les partenaires** :
  - Natura 2000, le Parc Naturel Régional Millevalches, et l'ONF pour assurer un faible impact environnemental.
  - Travaux menés en concertation pour préserver la biodiversité et sensibiliser les usagers.
3. **Créer des conventions avec les propriétaires terriens** :
  - Définir des règles d'utilisation (horaires, zones interdites, périodes sensibles).
  - Prévoir des actions régulières d'entretien et de réparation.
4. **Installer la signalétique et entretenir les sentiers** :
  - Signaler clairement les parcours.
  - Organiser des sessions d'entretien et de roulage pour garantir la qualité des sentiers.

## Engagement environnemental et durable

Le projet met un fort accent sur le respect des espaces naturels :

- **Objectifs écologiques** :
  - Accès libre mais réglementé aux sentiers.
  - Promotion d'une pratique responsable (préservation des sentiers, respect des autres usagers).
- **Cohabitation avec la chasse** : Coordination avec les chasseurs pour éviter les conflits d'usage (périodes de chasse, zones non-accessibles).
- **Actions locales** : Collaboration avec des associations et institutions locales pour développer un modèle durable.

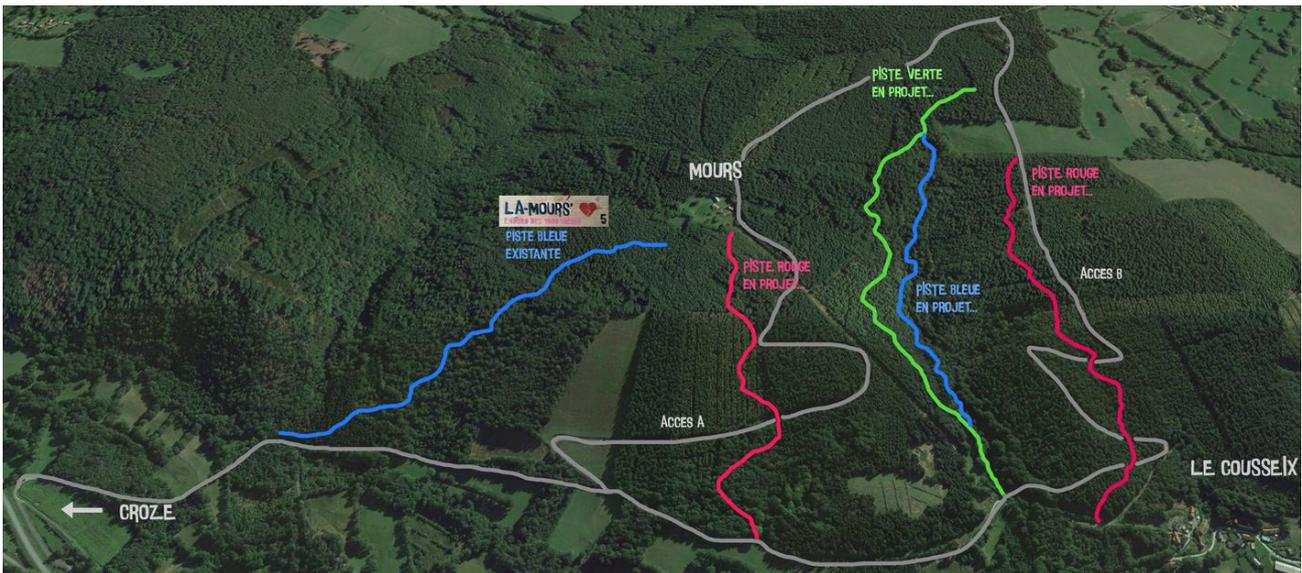
## Rôle de l'association Enduro des Millevalches

L'association, créée spécifiquement pour ce projet, joue un rôle clé :

- Organisation d'événements (courses, sessions de roulage).

- Maintien des infrastructures grâce à l'engagement des adhérents.

Sensibilisation des pratiquants à une pratique durable et respectueuse.



## Conclusion

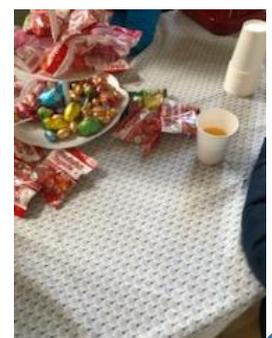
Le projet du **Trails Center des Millevaches** s'inscrit dans une dynamique de développement rural durable. En s'appuyant sur le potentiel naturel du sud-Creuse, il ambitionne d'attirer des visiteurs tout en générant des retombées économiques et sociales positives pour la région. Avec une gestion réfléchie et un fort engagement environnemental, ce projet pourrait devenir un exemple de réussite à la fois pour les amateurs de VTT et les habitants locaux.



Une animation avec les enfants de la commune a de nouveau été organisée par la municipalité. Elle devait avoir lieu au site des ateliers municipaux, mais avec le temps incertain, elle s'est déroulée derrière la salle des fêtes. Plusieurs jeux ont été proposés, qui ont permis la participation de tout le monde.



À la fin de la journée, tous les enfants ont remporté des chocolats, ainsi qu'une entrée pour la médiathèque de Felletin et une entrée pour la piscine d'Aubusson. Pour clôturer ce bel après-midi, un goûter a été servi. Merci à l'ACCA pour sa participation au goûter.





La fête d'Halloween a également été célébrée par la municipalité. Les enfants ont été conviés à une chasse aux friandises au lieu-dit « La Baraque » pour faire le tour du Tarderon, en passant par le local de l'ACCA et terminant à la Grattade. Nous remercions les habitants pour avoir joué le jeu et donné beaucoup de friandises aux petits monstres et sorcières.



Un goûter a ensuite été offert par la municipalité et l'ACCA à la salle des fêtes de Croze.



La municipalité a également pris part à la soirée organisée par le comité des fêtes en participant à la décoration de la salle ainsi qu'en aidant à la préparation et au service du repas du soir.



Avec les jeux olympiques de l'été 2024, la Baraque s'est vue transformée en aire de jeux. Voici quelques-unes des activités proposées.



Et voici le site pour les fêtes de Noël.



Le comité des fêtes de Croze se charge d'organiser différentes manifestations tout au long de l'année : belote en hiver, loto au printemps, weekend « Croze en fête », pétanque en été et repas en automne. Tout ceci dans le but d'animer notre belle commune de Croze.

## Samedi 13 janvier 2024 à 14h00 : concours de belote.

Depuis de nombreuses années, le comité des fêtes planifie un concours de belote le deuxième samedi du mois de janvier, soit le 13 cette année. 26 équipes se sont inscrites. Le soir un repas a été concocté avec une quarantaine de personnes présentes.



## Vendredi 29 mars 2024 20h00 : loto.

Le vendredi 29 mars, soit le dernier weekend de mars, l'association a organisé un loto. Il y a eu salle comble une nouvelle fois avec 110 participants environ. L'ambiance conviviale et familiale était de nouveau au rendez-vous.



## Samedi 27 et dimanche 28 juillet : « Croze en fête »

Pour la troisième année consécutive, le comité a préparé un week-end festif appelé « Croze en fête » en partenariat avec l'ACCA de Croze. Cette animation se déroule de nouveau sur le site des ateliers municipaux. C'est la deuxième année que les deux associations travaillent ensemble et toujours avec le soutien de la municipalité. Plusieurs réunions sont alors organisées afin de mettre tout en place pour le jour J.

**CROZE en Fête** Nos partenaires  
Un grand merci à eux.

**Intermarché contact**  
Rte d'Aubusson  
FELLETIN

**Goubely**

**CHAUMEIX**  
21 de Mezi  
23200 AUBUSSON

**Kiriél**

**Garage DESREBOULLES**

**Abattage Débardage Mécanisé Limousin**  
Exploitation forestière  
Le Moussard 23500 POUSSANGES  
05 55 65 59 03

**Mairie de CROZE**  
15, la Grattade  
23500 CROZE

**FRANCE MATÉRIEL**  
39 Rue de la Maison Rouge  
Felletin 05 55 66 41 74

**Quincaillerie Matériaux Environnement**

**MACHADO**

**F. LEPROUX TRANSPORT ROUTIER**  
Le pré Cantrez 23200 Aubusson

**express Felletin**

Organisateurs: A.C.C.A de CROZE et Comité des fêtes de CROZE



Le comité tient à remercier chaleureusement la commune de Croze pour le prêt du site ainsi que la commune de Felletin pour le prêt des scènes et barrières. Nous tenons également à remercier tous nos sponsors.



Le week-end festif a débuté le samedi à 14 heures sur le site de l'ACCA avec un concours de pétanque qui a enregistré 36 équipes participantes et un carton plein pour une tombola.

Le soir, c'est sur le site des ateliers que se sont poursuivies les festivités avec le groupe « Arytmics » qui a assuré la première partie et le groupe « Has been players », groupe avec un répertoire très varié, déjà venu l'an passé, donnant une prestation de quatre heures de très grande qualité. Comme l'an dernier, le menu de cette soirée était le fameux et savoureux burger de biche, préparé avec soin par les membres de l'ACCA.

Nous avons accueilli environ 485 personnes, soit une centaine de plus que l'an dernier.



Le dimanche, s'est déroulé le traditionnel vide grenier, organisé par le comité. Tout s'est bien déroulé, malgré le peu d'heures de sommeil de tous ! Nous avons décidé de concentrer la plupart des exposants devant les ateliers et de compléter sur la route. Un nouveau parking a été créé dans le champ en face.

Nous souhaitons continuer l'an prochain, sur notre lancée. Plusieurs idées de groupes ont déjà été évoquées. On se réunira bientôt avec l'ACCA pour en discuter.

***Tous les vendredis du mois d'août 2024 à partir de 19h00 : concours de pétanque.***

Le comité tient de nouveau à remercier la municipalité pour le prêt de toute l'esplanade devant les ateliers. Cette année le comité a fait livrer un camion de sable afin d'améliorer le terrain pour la pétanque.



Nous avons reçu entre 16 et 34 équipes, soit une moyenne de 24 équipes, avec des joueurs qui apprécient l'ambiance familiale de nos concours.

### **Samedi 26 octobre 2024 : fête d'Halloween.**

L'association a organisé le samedi 26 octobre une journée d'Halloween en partenariat avec la mairie : une chasse aux friandises a débuté à 14 heures 30 pour les enfants de la commune, partant de « La Baraque » jusqu'à la mairie, suivie d'un goûter installé devant la salle des fêtes et offert par la municipalité. Un grand merci aux habitants et à l'ACCA pour leur participation avec la distribution de friandises.



Le soir un repas a été servi avec 90 personnes inscrites. Un apéritif a été offert aux personnes venues déguisées. Beaucoup de personnes ont joué le jeu et c'était très appréciable.



Une bonne journée passée avec ambiance et rires au rendez-vous.

Un grand merci aux membres du conseil municipal présents pour leur aide.

### **Samedi 30 novembre 2024 : assemblée générale.**

D'après les statuts modifiés le 12 novembre 2021, les membres du comité des fêtes étaient tous démissionnaires. L'assemblée générale 2024 s'est tenue le samedi 30 novembre avec un renouvellement total des membres. Puis le nouveau comité ainsi constitué a élu son bureau.



Les membres du comité sont :

Président d'honneur : Didier TERNAT

Président : Gérard JABOUILLE

Vice-président : Mathieu SAINTRAPT

Secrétaire : Olivier GASCARD

Secrétaire adjointe : Léopoldine BARTHUEL

Trésorière : Natacha JABOUILLE

Trésorière adjointe : Blandine SAINTRAPT

Adrien BUISSON

Joëlle CHAGOT

Claire CHAUVAT

Matt LANGLOIS

Sandrine LANGLOIS

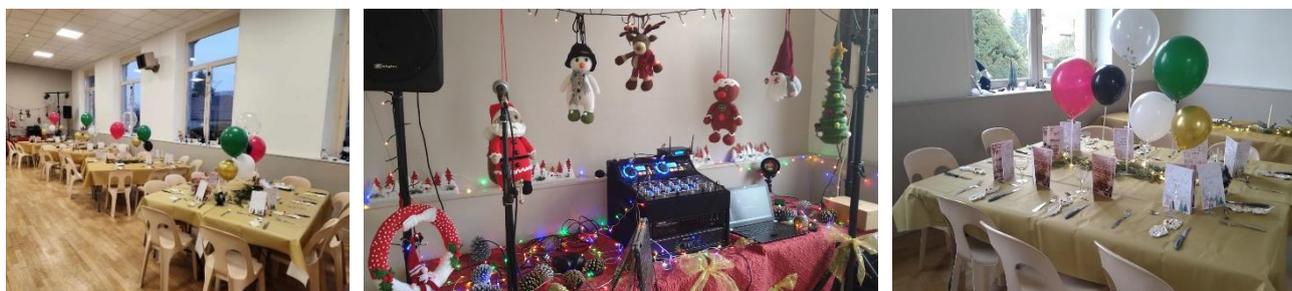
Wendy MORET

Alex MOUTY

Maryse TERNAT

Sommaire

Le traditionnel repas de Noël organisé par le conseil municipal a eu lieu le samedi 7 décembre 2024. Les Crozois et Crozaises de plus de 60 ans et leurs époux(ses) ont été conviés, ainsi que les agents municipaux, les membres du comité des fêtes et les enfants de la commune avec leurs parents.



Le repas a, pour la deuxième fois, été élaboré par le traiteur « la Petite Calèche » de Saint-Michel-de-Veisse. Ce délicieux repas comportait de nouveau un plat de gibier fourni par l'ACCA de Croze. La municipalité remercie chaleureusement les chasseurs de la commune.



L'animation a été assurée bénévolement par un membre du comité des fêtes. La municipalité le remercie également. La municipalité remercie chaleureusement le comité des fêtes pour son don de 550 € destiné au financement des cadeaux pour les enfants.

Sommaire

Puis vers 16 heures, une animation a été mise en œuvre pour les enfants. Petits, grands mais également jeunes et moins jeunes ont participé à la confection d'épées en ballons.



Le Père Noël est ensuite arrivé pour le plus grand bonheur de tous les enfants !



Les élus ont distribué dans les jours suivants un colis de Noël aux personnes qui n'avaient pas pu participer au repas.



La saison de chasse 2024 a été très riche, avec des prélèvements conséquents en sangliers et cervidés.

Les activités ont été nombreuses avec le soutien du comité des fêtes dans ses manifestations (loto, chasse aux œufs, halloween, pétanque, week-end « Croze en fête » ...), le nettoyage des chemins communaux, le comptage biennuel des populations de grands animaux, l'évacuation des animaux victimes de collisions sur la RD, l'aménagement du parking du local...

L'ACCA a également fourni la viande nécessaire au repas communal de fin d'année.



Nettoyage du chemin dit "des chaises" aux grands bois



Aménagement du parking

La soirée burger organisée avec le comité des fêtes fin juillet a été reconduite, le succès a été au rendez-vous une nouvelle fois puisque cette année 380 burgers ont été confectionnés à partir de viande de biche et de produits locaux et ont été distribués dans une ambiance très festive et conviviale.



L'année 2025 sera encore plus riche puisque l'ACCA organise un concours de meutes et un repas festif le week-end des 15 et 16 mars 2025 et en même temps reconduit sa collaboration avec le comité des fêtes pour les animations annuelles communales.

En attendant, tous les chasseurs et les accompagnants de l'ACCA vous souhaitent une excellente année 2025, et remercient très chaleureusement les habitants de la commune pour leur compréhension lors des éventuels désagréments qu'ils pourraient générer bien involontairement lors de leurs actions de chasse.

## CONCOURS DE MEUTES DANS LA VOIE DU CERF



**CROZE**  
23500

Rendez-vous à 7h30 pour les concurrents au local de l'ACCA

Buvette et restauration tout le week-end dans les locaux de l'ACCA

Samedi 15 mars, repas à partir de 19h30 à la salle des fêtes de Croze

Potage  
Assiette de charcuterie  
**CARBONADE DE BICHE**  
Frites  
Fromage  
Dessert surprise  
Café

16€ (enfant -12 ans 10€)  
V'in non compris

**15 et 16 mars 2025**

**Inscriptions des meutes et organisation :**  
Adrien BIALOUX  
06.66.76.66.99  
bialouxadrien@gmail.com

**Réservation repas**  
Réservation avant le 03 mars  
06.98.59.75.78



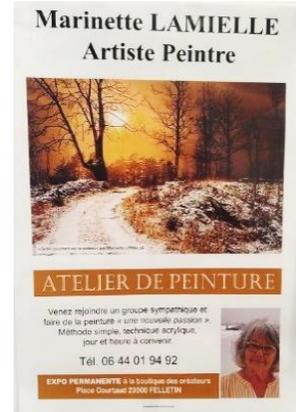
**7 meutes engagées**





Marinette LAMIELLE habite notre commune, au Mas Laurent, depuis quelques années.

Elle est artiste-peintre et expose ses œuvres à la Boutique « la Place des Créateurs », boutique d'art et d'artisanat à FELLETIN. Elle donne également des cours, il est possible de la joindre au numéro indiqué sur l'affiche ci-contre.



L'artiste peintre au travail

Voici quelques-unes de ses œuvres qu'on peut admirer en ce moment à la boutique.



En l'absence de M. Didier TERNAT, maire, empêché pour raisons de santé, c'est M. Éric FOLLEZOU, premier adjoint, entouré des membres du conseil municipal, qui a reçu les Crozaises et les Crozois pour la cérémonie des vœux, le 8 février 2025.

Après avoir remercié les participants, il leur a présenté ses vœux à titre personnel et il leur a donné lecture du discours préalablement rédigé par Monsieur le Maire. Il a ensuite donné la parole aux personnes présentes afin qu'elles posent leurs éventuelles questions et fassent part de leurs remarques à propos de la commune.

Après avoir répondu et noté leurs diverses demandes, il a invité les participants à partager la galette et le verre de l'amitié.



**Naissances :** néant



**Mariages :** néant

©www.ClipartsFree.de



**Décès :** Jean-Michel PETIT, le 10/08/2024

La communauté de communes **Creuse Grand Sud** est une communauté de communes française située dans le département de la Creuse et la région Nouvelle-Aquitaine.

Cette Comcom a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Située au sud du département de la Creuse, cette Comcom regroupe 26 communes et présente une superficie de 612,60 km<sup>2</sup>, avec une population totale de 11 593 habitants en 2021, soit une densité moyenne de 19 habitants au km<sup>2</sup>.



Pour la commune de **CROZE**, la densité de population est d'environ 8 habitants au km<sup>2</sup>.

Depuis le 15 juillet 2020, suite aux élections municipales de mars 2020, l'exécutif de la communauté de communes est le suivant (quelques changements sont intervenus depuis mars 2020) :

- **Valérie BERTIN** (mairie de Vallière), **présidente**.
- **Denis PRIOURET** (mairie de Saint-Quentin-la-Chabanne), **1<sup>er</sup> vice-président**, finances et ressources humaines.
- **Stéphane DUCOURTIOUX** (mairie d'Aubusson), **2<sup>ème</sup> vice-président**, développement économique et touristique, déploiement du numérique. (Élu le 18 septembre 2024)
- **Jean-Luc LÉGER** (conseiller municipal d'Aubusson), **3<sup>ème</sup> vice-président**, petite enfance, enfance, jeunesse et famille.
- **Philippe ESTERELLAS** (conseiller municipal de Felletin), **4<sup>ème</sup> vice-président**, sport, culture, vie associative, promotion touristique du territoire.
- **Laurent LHÉRITIER** (1<sup>er</sup> adjoint de Moutier-Rozeille), **5<sup>ème</sup> vice-président**, environnement, politique de l'eau, GEMAPI, SPANC.
- **Didier TERNAT** (mairie de Croze), **6<sup>ème</sup> vice-président**, environnement, énergies renouvelables, mobilités, gestion des déchets.
- **Claude BIALOUX** (mairie de Sainte-Feyre-la-Montagne), **7<sup>ème</sup> vice-président**, bâtiments, habitat, voirie, PLUi.
- **Catherine DEBAENST** (conseillère municipale d'Aubusson), **8<sup>ème</sup> vice-présidente**, santé, médico-social, affaires sociales. (Élue le 13 avril 2023)
- **Alain DÉTOLLE** (1<sup>er</sup> adjoint de Faux-la-Montagne), **9<sup>ème</sup> vice-président**, accueil, économie sociale et solidaire.

Ce bureau se réunit au moins tous les quinze jours.



#### SIÈGE D'AUBUSSON

34 B rue Jules Sandeau-BP 40  
23200 Aubusson  
Tel : 05 55 67 79 98  
Fax : 05 55 83 08 71  
E-mail  
Horaires : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h

#### UNITÉ TERRITORIALE DE GENTIOUX

Le Bourg  
23340 Gentioux-Pigerolles  
Tel : 05 55 67 92 49  
Fax : 05 55 67 92 67  
E-mail  
Horaires : Du lundi au jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h30 - Vendredi : 9h-12h30

La loi fixe des groupes de compétences obligatoires et optionnelles, non limitatives toutefois.

Au nombre des compétences obligatoires, on compte le développement économique et l'aménagement du territoire.

Les communes membres définissent ensemble les compétences qu'elles transfèrent à la Communauté de Communes.

Creuse Grand Sud exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

### **Les compétences obligatoires**

Aménagement de l'espace communautaire

- Stratégie de territoire
- Maîtrise du foncier
- TAD (territoire d'action départementale)
- Protection et valorisation des espaces naturels
- Réalisation d'études d'intérêt communautaire
- ScoT (schéma de cohérence territoriale) et PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Développement économique du territoire :

- Zones économiques
- Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme
- Étude et mise en œuvre d'un aménagement économique durable du territoire

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Politique du logement social d'intérêt communautaire et du cadre de vie

- Logements locatifs
- Foyers personnes âgées/handicapées
- Dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Valorisation du patrimoine bâti
- Développement des infrastructures numériques

Voirie d'intérêt communautaire

Équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

### **Les compétences facultatives et supplémentaires**

Action sociale d'intérêt communautaire

- Politique de l'enfance et de la jeunesse
- Actions sociales liées à la santé
- Actions sociales à destination des personnes défavorisées
- Soutien aux actions menées par les associations

Politique culturelle communautaire

Assainissement non collectif

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien des actions de maîtrise de demande d'énergie

Élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'itinéraires de promenades, de randonnées et de sentiers d'interprétation

Gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire

Mutualisation de l'ingénierie territoriale et de matériel

À l'été 2024, la communauté de communes a réalisé un rapport d'activités global pour l'année précédente (2023).

## 1. Gouvernance et Territoire

- Bureau : 1 présidente et 9 vice-présidents.
- Conseil communautaire : 45 membres.
- Économie locale :
  - + 400 entreprises, dont 130 artisans et 86 établissements industriels.
  - Économie sociale et solidaire (ESS) : 27 % des emplois (dont 75 % dans l'action sociale).
  - Économie agricole : 10 % des emplois, avec 50 % du territoire en élevage et 44 % en forêts.
  - Chômage : 7 % (taux relativement bas).
  - Commerce & services : 218 commerces et 172 établissements de services.

## 2. Développement et Aménagement

### Urbanisme et Habitat

- **135 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) traitées** (Droit de Préemption Urbain).
- Fin du projet **DOREMI** (rénovation énergétique des maisons individuelles).
- Participation aux **2 Programmes d'Intérêt Général (PIG)** départementaux.
- Lutte contre la vacance des logements et soutien aux projets d'habitat inclusif.

### Mobilités

- **Transport à la demande** en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Développement du **Schéma Directeur des Mobilités Actives et Partagées**.

### Développement économique

- **55 projets d'entreprises accompagnés** en 8 mois.
- **24 052 € de prêts à taux zéro accordés** via Initiative Creuse.
- Création d'un **observatoire économique** pour 2024.
- Signature d'une **convention avec la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)** pour le soutien aux artisans et commerçants.

### Tourisme

- **10 334 visiteurs à la médiathèque de Felletin** (+20 % par rapport à 2022).
- Participation au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**.
- Développement du **tourisme d'affaires et de savoir-faire** (patrimoine Unesco de la tapisserie, etc.).

## 3. Services à la Population

### Petite enfance et Jeunesse

- **Multi-accueil d'Aubusson** : 42 enfants accueillis, 27 345 heures d'accueil, taux d'occupation 63,97 %.
- **ALSH de Felletin** : 115 familles et 167 enfants accueillis.
- **ALSH de Gentioux** : 72 familles et 102 enfants accueillis.
- **Séjours vacances** : 70 enfants répartis sur 3 séjours en avril et août.

## Culture et Vie associative

- **6 690 visiteurs** à la médiathèque d'Aubusson (+33 % vs 2022).
- **95 animations publiques**, attirant **1 599 participants**.
- **59 384 emprunts de documents** en médiathèques (+16 %).
- **Subventions : 25 associations culturelles et sportives aidées (20 000 € alloués)**.

## Sport et Loisirs

- **Aquasud : 51 989 usagers en 2023** (vs 56 990 en 2022).
- **217 728 € de recettes** pour Aquasud en 2023.
- **6 335 participants aux activités aquatiques** (aquabike, aquagym, etc.).

## 4. Environnement et Développement Durable

### Gestion des déchets

- **2 560 tonnes d'ordures ménagères collectées** (-11 % par rapport à 2022).
- **5 355 tonnes collectées en déchèteries** (-11 %).
- **506 tonnes de verre recyclées** (+6 %).
- **Coût global du service déchets : 2 453 994 €** (+14 %).
- **Taux de recyclage en hausse : +15 % pour les recyclables secs**.

### Eau et Assainissement

- **422 contrôles SPANC** (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*) réalisés en 2023.
- **45 000 € de taxe GEMAPI** (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) collectés.
- Signature du **Contrat de Résilience pour la Creuse**.

## 5. Finances et Administration

- **Budget maîtrisé malgré l'inflation**.
- Fin du **plan de redressement financier** en juin 2023.
- **Pas d'augmentation des taux d'imposition depuis 2017**.
- **Dépenses : 2 194 mandats réalisés**.
- **Recettes : 1 042 titres émis**.
- **79 agents employés** (38 hommes, 41 femmes).

## Conclusion

En 2023, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a **stabilisé sa situation financière**, tout en poursuivant ses efforts en **développement économique, services publics et environnement**. L'objectif pour 2030 est de **renforcer l'attractivité du territoire, améliorer la qualité de vie et encourager la participation citoyenne**.

## EN TERMES D'OBJECTIFS ET DE PROJETS

### 1. Développement Économique et Attractivité

- ✓ **Projet "Creuse Grand Sud en 2030"** : stratégie globale pour **maintenir la population** et attirer de nouveaux habitants.
- ✓ **Extension des Zones d'Activités Économiques (ZAE)** : développement des zones du Mont (Aubusson) et de La Sagne (Felletin) pour accueillir plus d'entreprises.
- ✓ **Renforcement du télétravail** : aménagement d'espaces de coworking et amélioration des

infrastructures numériques.

✓ **Développement du tourisme économique** : valorisation des savoir-faire locaux (tapisserie, artisanat, patrimoine).

✓ **Projet "Territoire d'Industrie II" (2024-2026)** : soutien à la modernisation des entreprises industrielles locales.

## 2. Habitat et Urbanisme

🏠 **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** : gestion cohérente de l'aménagement du territoire pour préserver l'environnement et favoriser l'habitat.

🏠 **Lutte contre la vacance des logements** : aides à la rénovation et incitations pour attirer de nouveaux habitants.

🏠 **Soutien aux projets d'habitat inclusif** : logements adaptés aux personnes âgées et en situation de handicap.

🏠 **Développement des énergies renouvelables dans l'habitat** : encourager les rénovations énergétiques et les bâtiments écoresponsables.

## 3. Mobilités et Transports

🚲 **Développement des mobilités douces et partagées** : schéma Directeur des Mobilités Actives et Partagées.

🚲 **Renforcement du transport à la demande** en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

🚲 **Lutte contre la fracture numérique** : finalisation du déploiement de la fibre optique et amélioration du réseau mobile.

## 4. Environnement et Transition Écologique

♻️ **Projet "Zéro Déchet"** : réduction des déchets ménagers, tri amélioré et développement du compostage.

♻️ **Préservation de la ressource en eau** : adaptation au changement climatique et gestion durable des cours d'eau (projet "Rivières Sauvages").

♻️ **Développement des énergies renouvelables** : promotion des projets solaires, éoliens et biomasse.

♻️ **Plan Climat Territorial** : sensibilisation et actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone du territoire.

♻️ **Création d'un réseau de circuits courts** : soutien aux producteurs locaux pour favoriser une alimentation saine et locale.

## 5. Services à la Population

🎒 **Soutien aux écoles et à la jeunesse** : rénovation des établissements et amélioration des infrastructures éducatives.

🎒 **Renforcement des structures de garde d'enfants** : extension des crèches et amélioration des conditions d'accueil.

🎒 **Création de nouveaux événements culturels et sportifs** : soutien aux festivals, médiathèques et associations locales.

🎒 **Amélioration des équipements sportifs et de loisirs** : modernisation du centre aquatique Aquasud et création de nouveaux espaces sportifs.

## 🚩 **Conclusion**

👉 **Creuse Grand Sud se tourne vers un avenir durable et attractif, misant sur l'économie locale, l'environnement, les services à la population et l'innovation.** Les projets d'ici 2030 visent à renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant son cadre de vie exceptionnel.

## **FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

La communauté de communes Creuse Grand Sud s'engage activement dans la **transition écologique** et la **préservation de son cadre naturel**. Voici les principaux projets en cours et à venir pour un territoire plus durable et résilient face au changement climatique.

### **1. Gestion des Déchets et Objectif "Zéro Déchet"**

#### ✓ **Réduction des ordures ménagères :**

- En **2023**, les déchets ménagers ont été réduits de **11 %** (2 560 tonnes collectées).
- Objectif : **baisse continue de la production de déchets d'ici 2030**.

#### ✓ **Extension des consignes de tri :**

- Sensibilisation des habitants pour améliorer le **recyclage et le tri sélectif**.
- Augmentation de la collecte des recyclables secs (**+15 % en 2023**).

#### ✓ **Lancement de la gestion des bio déchets :**

- Obligation de tri des bio déchets à partir de **2024**.
- Déploiement de **composteurs collectifs** et incitation au **compostage individuel**.

#### ✓ **Optimisation des déchèteries :**

- Modernisation des infrastructures pour améliorer la collecte des déchets encombrants.
- Création de **nouvelles filières de valorisation** (réemploi, réparation, recyclage).

### **2. Préservation de l'Eau et des Milieux Naturels**

#### ✓ **Protection des cours d'eau et des zones humides :**

- **3 Contrats Territoriaux sur l'eau** pour préserver la qualité et la quantité des ressources :
  - **Sources en Action**
  - **Creuse Amont**
  - **Hautes Vallées du Cher**
- **Label "Rivières Sauvages"** obtenu pour la Gioune et le Cubaynes.

#### ✓ **Gestion durable des ressources en eau :**

- Signature du **Contrat de Résilience pour la Creuse**.
- Étude en cours pour améliorer la **gestion des périodes de sécheresse**.
- Aide aux agriculteurs pour développer des pratiques d'**irrigation raisonnée**.

#### ✓ **Modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement :**

- **422 contrôles réalisés en 2023** pour garantir la conformité des installations.
- Études pour améliorer la gestion des stations d'épuration et éviter la pollution des rivières.

### 3. Énergies Renouvelables et Sobriété Énergétique

#### ✓ Développement des énergies renouvelables :

- Participation au programme "**TEPOS en Devenir**" (Territoire à Énergie Positive).
- Soutien aux projets de **centrales solaires photovoltaïques** sur les toitures des bâtiments publics.
- Études pour l'installation d'**éoliennes adaptées au territoire**.
- Promotion du **bois-énergie** et du chauffage collectif à biomasse.

#### ✓ Transition énergétique des bâtiments :

- Accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique (**programme RENO23**).
- Sensibilisation à la sobriété énergétique pour **réduire la consommation d'électricité et de chauffage**.
- Incitations pour l'installation de **pompes à chaleur, panneaux solaires et isolation thermique**.

### 4. Aménagement du Territoire et Biodiversité

#### ✓ Développement des circuits courts et de l'agriculture locale :

- Soutien aux agriculteurs pour une **production locale et durable**.
- Encouragement des **circuits courts alimentaires** avec des points de distribution de produits locaux.
- Soutien aux agriculteurs pour la **transition vers l'agroécologie**.

#### ✓ Reboisement et gestion durable des forêts :

- Adaptation de la sylviculture face au changement climatique.
- Développement de **projets de reboisement participatif** pour préserver la biodiversité locale.
- Sensibilisation sur la **gestion durable du bois** et valorisation des forêts locales.

#### ✓ Plan Climat Territorial :

- Mise en place d'un plan d'adaptation aux effets du changement climatique.
- Sensibilisation des habitants et des entreprises aux **bonnes pratiques environnementales**.
- Suivi des températures et des événements climatiques pour mieux anticiper les futures évolutions.

### ★ Conclusion

D'ici **2030**, la communauté de communes Creuse Grand Sud veut devenir un **territoire résilient et durable**, avec une forte ambition écologique :

- ✓ **Moins de déchets** et plus de recyclage.
- ✓ **Protection des ressources en eau** et des écosystèmes.
- ✓ **Plus d'énergies renouvelables et de sobriété énergétique**.
- ✓ **Une agriculture et une gestion des forêts respectueuses de l'environnement**.

L'objectif est de **concilier attractivité du territoire et respect de la nature**, tout en accompagnant les habitants et les entreprises dans cette transition.





Depuis le 1er octobre 2022, la communauté de communes est passée au tri simplifié. La totalité des emballages en plastique et en métal doit être triée. Chaque habitant a reçu dans sa boîte aux lettres un courrier explicatif et un « mémo tri ». On doit à présent adopter les bons gestes. C'est un emballage ? Dans le sac jaune ! Nous devons encore rappeler ce règlement car le constat est sévère : de nombreux sacs arrivent encore en déchèterie avec des mauvais contenus.

**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

**+ NOUVEAU**

**TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE**

**EMBALLAGES EN MÉTAL**

**PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON**

**BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE**

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage. Un doute, une question sur le tri ? [www.krieccolddoainor.fr](http://www.krieccolddoainor.fr) #SUIVEZMOI sur communalette.fr

CREUSE GRAND SUD COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CITEO

**À TRIER**

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET TOUS LES PAPIERS**

Embballages en plastique

Papiers

Embballages en carton

Embballages en métal

**À TRIER**

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**

Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre

**À JETER**

Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée



## TRIONS tous les emballages et papiers

**À TRIER** TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

Papiers, emballages en papier et carton

Emballages en plastique

Emballages en métal, même les petits

EMBALLAGES  
✓ VIDÉS  
✓ MÊME SALES  
✓ SÉPARÉS

**À JETER**

Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée

ou point de collecte adapté

**À TRIER** TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre

EMBALLAGES  
✓ VIDÉS  
✓ MÊME SALES  
✓ SÉPARÉS

**ATTENTION ! Le dépôt EN VRAC dans la benne jaune n'est plus autorisé, il faut impérativement utiliser des sacs jaunes (à prendre en mairie gratuitement aux jours et heures d'ouverture). Il est possible d'utiliser d'autres sacs à condition qu'ils soient transparents.**

**RAPPEL : les bacs jaunes sont très souvent remplis de cartons, parfois même non écrasés, ce qui fait que deux cartons suffisent quelquefois à remplir le conteneur.**

**Les cartons ne doivent pas être déposés dans les conteneurs jaunes, mais doivent être emportés à la déchèterie.**

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



**Pour tous les autres déchets, il faut se rendre à la déchèterie (du Thym à Moutier-Rozeille, des Alluchats à Faux-la-montagne).**

**Horaires des 2 déchèteries depuis le 01/09/2024.**



En déchèterie, vous pouvez déposer quasiment tous les autres déchets.

# Horaires

à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024

CREUSE GRAND SUD

## Déchèteries

### DÉCHÈTERIE DU THYM

du mardi au vendredi 13h30 - 17h45  
et le samedi 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45

Le Thym 23200 Moutier-Rozeille  
05 55 66 82 73

### DÉCHÈTERIE DES ALLUCHATS

le mercredi et le vendredi  
9h - 11h45 / 13h30 - 17h45  
le samedi 9h - 12h45

Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne  
05 55 67 96 48

*Fermées les jours fériés*  
*Horaires susceptibles de changer en cours d'année*

[www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr)



# LES BIDONS C'EST DÉCHÈTERIE !

Les bidons de combustibles pour les appareils de chauffage d'appoint sont à déposer directement en déchèterie (et pas dans les sacs jaunes)

Vos bidons de combustible liquide sont des DÉCHETS DANGEREUX et ne doivent pas être présentés à la collecte. Ils doivent impérativement être ramenés en déchèterie. Ils seront ensuite acheminés vers une usine de traitement spécifique puis valorisés en tenant compte de la toxicité de leur contenu. Il en va de même pour les bidons d'alcool à brûler, allume-feu, bio-éthanol, nettoyeur cheminées, pétrole lampant et produit de ramonage.

*Tri des déchets : tous responsables !*



**CREUSE GRAND SUD**  
Communauté de Communes

Les collecteurs cuir sont à votre disposition dans les déchèteries du Thym et des Alluchats :

- Objectif zéro déchets -

### COLLECTEUR CUIR

Recyclage d'articles en cuir de tous types : vêtements, fourrure, articles de maroquinerie, meubles, tapis, etc.

Mais aussi boucles de ceintures, de sacs, de chaussures.

> Pour les gros meubles du genre canapés, vous pouvez découper au cutter ou ciseaux la partie au dos afin qu'elle passe dans le collecteur.

> Pour des volumes importants, vous pouvez contacter directement Olivia au 06 46 82 86 25.

Les collecteurs sont à votre disposition dans les déchèteries du Thym et des Alluchats.



  
OLIVIA KREATION

  
RECYCLAGE  
DU CUIR

  
CREUSE GRAND SUD  
Communauté de Communes

## !! ATTENTION !!

### LES CARTONS

SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES



**Seules les cartonnettes sont acceptées dans la colonne de recyclage.**  
Pour tout dépôt sauvage, vous encourez une amende de 45 à 1 500 €

Vous pouvez également déposer de très nombreux objets à la Ressourcerie de Felletin.




### aux Entrepôts

23 route de La Sagne

Vous trouverez des meubles de la quincaillerie des objets de plein air des outils de jardin des matériaux à prix libre des pièces détachées des vélos des appareils électroménagers et de chauffage des matériaux de construction, etc...

## La ressourcerie Court-Circuit vous accueille



Contact

05 55 66 24 11  
cc@court-circuit-felletin.org  
www.court-circuit-felletin.org

### à la Boutique

47 Grande Rue

Vous trouverez des livres des jouets de la vaisselle des luminaires des articles de puériculture des accessoires de salle de bain des articles de sport et plein air des produits ménagers et des peintures des appareils électroménagers et hi-fi vidéo, etc...

Court-Circuit récupère tout ce qui peut être réutilisable !  
Meubles, literie, vaisselle, jouets, quincaillerie, électroménager, plein air, etc...

Si vous souhaitez déposer des objets à la ressourcerie, quelqu'un vous accueillera aux entrepôts. N'hésitez pas à nous téléphoner.





Il est également possible de déposer les dits-objets à la déchèterie du Thym, où les intervenants de la Ressourcerie pourront les récupérer.

**Ressourcerie Court-circuit :**  
1 caisson de réemploi directement sur la déchèterie du Thym



La communauté de communes Creuse Grand Sud et la Ressourcerie Court-Circuit travaillent ensemble depuis plus de 10 ans dans une optique de réduction des déchets sur le territoire. Court-Circuit réalise déjà la prestation de collecte des encombrants sur les communes de la Communauté depuis 2011.

Aujourd'hui, ce partenariat s'étoffe avec l'installation d'un caisson de réemploi sur la déchèterie du Thym.

**Ressourcerie Court-Circuit**

La ressourcerie Court-Circuit profite de l'installation de ce caisson de réemploi vidé régulièrement, pour détourner des flux, et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets.

Les objets en bon état déposés ici seront collectés, valorisés et réemployés, afin d'éviter des tonnages de déchets enfouis et/ou incinérés à un coût environnemental et financier fort élevé.

Faute d'exutoire, nous ne pouvons pas prendre les téléviseurs, magnétoscopes, cassettes vidéo, pneus, et produits toxiques.

Par mesure d'hygiène nous ne collecterons pas non plus les matelas, ni les livres ou le textile dans ce caisson, mais vous pouvez venir les déposer directement à la ressourcerie, route de la Sagne à Felletin, du mardi au samedi de 14h à 18h.

Nous réalisons aussi des débarras de maison.

N'hésitez pas à faire appel à nous en nous contactant au 05 55 66 24 11.

Merci de votre précieuse et nécessaire contribution !

L'équipe de Court-Circuit

Le matériel médical peut être récupéré et recyclé grâce à REVATEC.

### Co'Ordi, un chantier d'insertion de reconditionnement de matériel multimédia

1611 Views | juin 24, 2022  
Actualités, Environnement, Habiter ici, S'installer ici, Solidarité



Co'Ordi est un Chantier d'Insertion de reconditionnement de matériel multimédia implanté en Creuse et ouvert depuis septembre 2021. Il est porté par l'association du Comité d'Accueil Creusois et financé par le Conseil Départemental, l'État et le FSE. Co'Ordi propose à des personnes en difficultés un emploi ainsi qu'une formation et un accompagnement social, dans le but de faciliter leur intégration dans le monde du travail. En 2022, il devient un véritable pôle technique de reconditionnement multimédia, offrant ses services aux entreprises, particuliers et collectivités.

**SERVICES**  
Co'ordi propose trois activités différentes : les ordinateurs, les téléphones et tablettes, la réalisation de supports de communication...

**NE JETEZ PLUS**  
Co'Ordi RECONDITIONNE  
ORDINATEURS / TÉLÉPHONES / TABLETTES

*Le Numérique pour tous*

Vous donnez votre appareil usagé au Chantier d'insertion pour qu'il soit reconditionné avant d'être redistribué à quelqu'un dans le besoin

Vous confiez votre appareil au Chantier d'insertion pour qu'il soit reconditionné avant de vous être restitué

PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
06 72 25 25 15  
CACCOORDI2@GMAIL.COM

14 BIS AVENUE PASTEUR  
23 000 - GUÉRET  
À L'ORFÈVRE DE LA BIÈRE À VÉLOS, AU FOND DE LA CULÉE DE COMBES À L'IMPASSE ET DE TARDON À TARDON

Le matériel informatique et la téléphonie également grâce à CO'ORDI.

Le matériel médical doit être apporté en pharmacie dans des boîtes dédiées.

Patients en auto-traitement :

Les déchets de soins en élevage sont également collectés.

Déchets d'Activité de Soins en élevage (DAS) :

GDS Creuse  
L'action sanitaire ensemble

Collecte départementale des Déchets d'Activité de Soins (DAS) en élevage

GESTION DÉCHET PRO | VÉTÉRINAIRE | BIOSÉCURITÉ



**ATTENTION, les pneumatiques ne sont plus collectés !**

[Mardi 7 novembre 2023] Les déchèteries Creuse Grand Sud ne collecteront plus les pneus à partir du mardi 14 novembre prochain



Les dépôts sauvages, dans la nature par exemple, sont formellement interdits, ainsi que les dépôts inappropriés dans les bennes ou à côté, ce qui hélas est très fréquent.

**!! ATTENTION !!**  
**DÉPÔTS SAUVAGES**  
**INTERDITS**



**Déchèteries :**  
La déchèterie du Thym est ouverte du lundi au vendredi de 13h30 à 18h  
et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.  
Le Thym 23200 Moutier-Rozeille  
05 55 66 82 73

La déchèterie des Alluchats est ouverte le mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h  
et le samedi de 9h à 12h.  
Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne  
05 55 67 96 48

**Les encombrants sont à déposer  
directement en déchèterie.  
Pour tout dépôt sauvage, vous encourez  
une amende de 45 à 1 500 €**



**Notre commune dispose d'un point propre situé au village de la Baraque.**

Seules les colonnes blanches ne sont plus disponibles, l'association « les petites mains » qui les gérait, ayant dû fermer ses portes. Provisoirement, la ressourcerie de Felletin accepte quelques sacs. Une solution de remplacement est actuellement à l'étude.

Chaque village dispose de plusieurs conteneurs, noirs et jaunes.



Quelques changements sont prévus pour l'année 2025.

- **À la déchèterie**

Les usagers devront être en possession d'une **carte nominale**. Celle-ci leur sera remise sur présentation de leur relevé de taxe d'habitation ou facture d'enlèvement des poubelles, afin de justifier leur appartenance à la communauté de communes. Le passage sera limité à 3 fois par semaine. Une barrière de sécurité sera installée en bas de la déchèterie afin de réguler les arrivées des usagers.



- **Dans la commune**

Tous les villages de la commune seront équipés, avant la fin de l'année 2025, de conteneurs jaunes beaucoup plus grands. En effet, depuis que le tri s'est élargi à de nombreux autres déchets, les conteneurs jaunes actuels sont devenus beaucoup trop petits.

La collecte des déchets ménagers se fera en deux temps : une tournée pour les déchets en sacs noirs et une tournée pour les conteneurs jaunes. En effet, les camions ne seront plus « bi-compartmentés » mais dédiés à chaque type de conteneurs.

Ainsi la tournée de ramassage se fera à des jours différents. Vous serez naturellement informés de ce changement et des nouvelles modalités de ramassage.





**La Médiathèque intercommunale Creuse Grand Sud**, c'est un réseau de 7 sites : Aubusson, Faux-la-Montagne, Felletin, Gentioux, La Villedieu, Saint-Sulpice-les-Champs et Vallière.

La médiathèque la plus importante en taille et en nombre de documents se situe à Felletin.

Plus de 26000 documents, des livres bien sûr, mais aussi des revues, des CD, des DVD vous sont proposés en libre accès et empruntables si vous êtes inscrits (inscription gratuite pour tout le monde, carte valable sur tous les sites).

La médiathèque, c'est aussi un accès à internet, la possibilité d'écouter de la musique et de visionner des films sur demande (à Felletin), des animations ponctuelles, des expositions, des accueils réguliers de groupes (principalement des scolaires mais pas seulement).

### Horaires de la médiathèque de Felletin

	Aubusson		Felletin	
Jour	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	fermée au public		fermée au public	
Mardi	fermée au public	14h-18h30	fermée au public	14h-18h30
Mercredi	10h-12h	14h-18h30	10h-12h	14h-18h30
Jedi	fermée au public		fermée au public	
Vendredi	10h-12h	14h-18h30	9h-12h30	14h-18h30
Samedi	10h-12h	14h-17h	10h-12h	14h-17h





La piscine intercommunale Aquasud à Aubusson est composée d'un bassin de natation de 25 m de 6 couloirs, d'un bassin d'initiation de 180 m<sup>2</sup>, d'un toboggan, d'une pataugeoire, d'un **espace bien-être avec sauna, hammam et spa**. Ouverte du mardi au dimanche midi, la piscine d'Aubusson propose plusieurs activités aquatiques : aquagym, aquabike, aqua jogging, aquafitness, bébés nageurs, **cours de natation**.



## AQUASUD

Principaux Tarifs - à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024\*  
Piscine Intercommunale Creuse Grand Sud

		Tarif ComCom	Tarif Hors ComCom
<b>PUBLIC</b>	Entrée «Adulte» 18 ans et +	4,15€	5,40€
	Entrée «Enfant» de 3 à 17ans	2,50€	3,40€
	10 entrées «Adulte» 18 ans et +**	38,15€	49,35€
	25 entrées «Adulte» 18 ans et +**	86,85€	114,90€
	10 entrées «Enfant» 3 à 17 ans**	23,50€	31,40€
	25 entrées «Enfant» 3 à 17 ans**	57,45€	77,10€
	Bébé < 3 ans	gratuit	gratuit
	BNSSA et MNS en formation	gratuit	gratuit
<b>ACTIVITÉS</b>	Activité à la séance	7,85€	10,10€
	Activité à la séance : Aquabike forfait 5 séances consécutives	39,20€	50,40€
	Activité au trimestre (10 séances)	49,35€	63,90€
	BB nageur -1 BB + 1 ou 2 parent(s) - 1BB par adulte -	7,85€	10,10€
	Cours de natation (30 minutes)	16,85€ + entrée	16,85€ + entrée
	École de natation au trimestre (10 séances)	135,05€	168,30€
	«Aisance Aquatique» à la semaine (2 séances de 45min/jour x 4)	90€	100€
<b>«BALNÉO» (personnes majeures uniquement)</b>	Spa - Hammam - Sauna (horaires activités uniquement)	10€	13€
	Spa - Hammam - Sauna + Piscine (horaires public uniquement)	14€	18€
	Location 1 heure - sur réservation	60€	70€
<b>Associations</b>	Location 1 ligne/1heure	gratuit	15,60€
	Groupes «Enfants» 3 à 17 ans	2,10€	2,80€
	Groupes «Adultes» 18 ans et +	3,10€	4,40€
<b>Clubs</b>	À la séance	1,55€	2,30€
<b>Scolaires</b>	Intervention scolaire (1 enseignant)	gratuit	32,70€
	Écoles primaires	1,55€	2,80€
	6 <sup>ème</sup> (CD23)	110€	110€
<b>Comités d'entreprises</b>	Collèges / Lycées par créneau	32,25€	48,80€
	50 entrées «Adulte» 18 ans et +**	168,70€	224,80€
	50 entrées «Enfant» 3 à 17 ans**	109,90€	149,20€
<b>DIVERS</b>	Perte de bracelet	5,60€	5,90€
	Mise à disposition d'1 MNS dans le cadre d'1 prestation de service d'1 heure	32,70€	32,70€

\*Sous réserve de modifications  
\*\*Les entrées pré-achetées sont valables 2 ans

- > Interdit aux moins de 8 ans non accompagnés d'une personne majeure ;
- > Bonnet de bain non obligatoire ;
- > Short de bain interdit ;
- > Évacuation des bassins 1/4 d'heure avant la fermeture de l'établissement.



### Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

est un parc naturel régional français créé en 2004, situé à cheval sur trois départements de la région Nouvelle-Aquitaine (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). Le territoire du parc s'étend sur la partie centrale et orientale de l'ancienne région administrative du Limousin, dont il occupe près de 19 % de la superficie totale. La majeure partie du parc (1 708 km<sup>2</sup> soit 54 %) est située dans le département de la Corrèze, la partie creusoise s'étend sur 1 007 km<sup>2</sup> (32 %), la partie haut-viennoise représentant 428 km<sup>2</sup> (14 %).



S'étendant donc sur 3 143 km<sup>2</sup>, ce qui en fait le sixième PNR français par la superficie, le parc

s'organise autour du plateau de Millevaches, vaste ensemble hercynien de nature granitique de la périphérie occidentale du Massif Central, qui s'étage entre 400 et 1 000 mètres d'altitude et plusieurs plateaux et petits massifs périphériques.

Le territoire est riche de par son **environnement naturel diversifié** : des sols granitiques aux milieux tourbeux, des petits ruisseaux aux grandes rivières, des prairies aux forêts... la **faune remarquable** : circaète, truite fario, ou encore la loutre d'Europe choisie comme emblème du Parc. La **flore offre une grande diversité** : landes à bruyères, sphaignes ou drosera n'en sont que quelques exemples. En forêt, **feuillus et sapins** offrent encore une hétérogénéité des paysages. L'automne venu, cèpes et autres girolles viennent agrémenter de leurs parfums les plats régionaux.

Millevaches c'est aussi un **patrimoine bâti et culturel remarquable** : des constructions en pierre de taille souvent agrémentées de décors (symboles religieux ou simples motifs), des ponts, des moulins, des fontaines qui parsèment les paysages du Parc. Ces éléments architecturaux sont l'histoire de la Montagne limousine ; pour chacun une anecdote pourrait être contée en occitan, la langue du pays qui elle-même est une part du patrimoine.

**L'agriculture et l'artisanat** ont un rôle primordial dans l'économie du territoire. L'élevage ovin et bovin est l'activité principale, mais on observe également des productions maraîchères de plus en plus fréquentes malgré le climat parfois rude. Les activités tertiaires notamment dans le secteur social sont également très présentes.

**La diversité des activités** de plein air proposées sur le territoire est l'atout majeur du tourisme sur le Parc. En effet, balades ou randonnées, activités nautiques ou aquatiques, expériences aériennes ou nordiques sont au rendez-vous.

**La pédagogie** est aussi à l'honneur avec des lieux incontournables sur le territoire, tels que la Cité des insectes à Nedde, la Maison de l'Arbre à Chamberet, les musées d'art contemporain de Meymac, Eymoutiers et Vassivière.

Pour **séjourner** de nombreuses solutions s'offrent aux visiteurs : chambres d'hôtes, gîtes, camping, hôtellerie... et pour **manger** on peut trouver de nombreux restaurants mettant à l'honneur le patrimoine culinaire local et ses producteurs.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est à la fois :

- ▶ **Un territoire rural, ouvert et habité**, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où protection de la nature et développement des activités humaines doivent être reliés.
- ▶ **Un organisme investi de missions** : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation. **Toutes informations complémentaires sont à découvrir en ligne [Parc naturel régional de Millevaches \(pnr-millevaches.fr\)](http://Parc naturel régional de Millevaches (pnr-millevaches.fr)).**

Sommaire

Le PNR Millevaches en Limousin est actuellement constitué de 124 communes (65 communes en Corrèze, 43 en Creuse et 16 en Haute-Vienne). Sa superficie est de 3 346 km<sup>2</sup>.

Le Parc est peuplé de 38 950 habitants. Les villes de FELLETIN, MEYMAC, EYMOUTIERS et TREIGNAC en sont les portes.

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin est administré par un **comité syndical** et un **bureau syndical**. Le **comité syndical** est constitué de 182 délégués qui se réunissent 3 à 4 fois par an. Les principales décisions relèvent des finances, de la gestion et du fonctionnement du syndicat mixte. C'est également un lieu de rencontres et d'échanges entre élus. Le conseil syndical élit le **bureau syndical**, puis le président parmi le bureau ainsi constitué. L'actuel président est **M. Philippe Brugère, maire de Meymac**. Le syndicat mixte est appuyé par un conseil scientifique et le conseil de valorisation de l'espace rural de Millevaches. Ses orientations et objectifs sont déclinés en actions par une équipe salariée.

La rédaction de la nouvelle charte a fait l'objet d'un très important travail en 2018. Depuis la signature du décret ministériel du 26 décembre 2018, le label « **Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin** » a été renouvelé pour une durée de quinze ans, **soit jusqu'en 2033**.

**C'est cette charte qui définit les principaux axes de travail à mener sur le territoire.**

### TERRITOIRE A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE

Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Accompagner la mutation des paysages

Améliorer la gestion partagée de l'eau

Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

### TERRITOIRE EN TRANSITION

Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

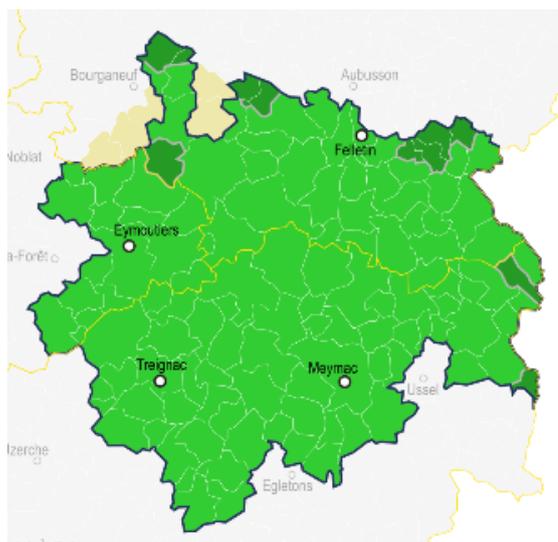
Devenir un territoire à énergie positive

### TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT SUR L'EXTERIEUR

Transmettre les savoirs du territoire

Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Vous trouverez toutes sortes de renseignements sur le site : [Parc Naturel Régional de Millevaches \(pnr-millevaches.fr\)](http://Parc Naturel Régional de Millevaches (pnr-millevaches.fr))



Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en  
Limousin

7, route d'Aubusson  
19290 MILLEVACHES

05.55.96.97.00

accueil@pnr-millevaches.fr

#### **Ouverture au public :**

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et  
de 13 heures 30 à 17 heures 30

Sommaire

Le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin a continué de mettre en valeur notre magnifique territoire à travers de nombreuses initiatives, événements et projets structurants. Voici un panorama des activités et actualités marquantes pour 2024.

## 1. Une année de célébration : les 20 ans du Parc

Les 5, 6 et 7 juillet 2024, le PNR a fêté deux décennies d'engagement au service de la biodiversité, du patrimoine et du développement local. Cet anniversaire a pris place à Millevaches et Meymac et a rassemblé plusieurs milliers de visiteurs.



### • Temps forts :

- Conférences par Jean-Loup Chrétien, premier astronaute français, sur l'importance de préserver la nuit et ses étoiles.
- Observations astronomiques guidées par des spécialistes locaux.
- Spectacles vivants et concerts en plein air.
- Balades guidées autour du thème de la biodiversité nocturne.

Ateliers pour les enfants, leur permettant de découvrir les mystères de l'espace. Ces trois jours ont permis de renforcer les liens entre habitants et visiteurs autour des richesses de notre territoire.

## 2. Un nouveau belvédère : « La Soupe au Caillou »

En juin 2024, le Parc a inauguré un nouvel espace d'observation au cœur de paysages emblématiques. Baptisé « La Soupe au Caillou » en hommage à une légende locale, ce belvédère est rapidement devenu un point de passage incontournable pour les amateurs de randonnée.

- **Accès** : deux grands circuits de randonnée (14 et 16 km) démarrent à la Maison du Parc, en plus d'un accès direct via le GR 46-440.
- **Aménagements** : un espace d'observation équipé d'un panneau explicatif sur l'histoire géologique et les écosystèmes locaux.
- **Objectifs** : offrir aux visiteurs une vue imprenable tout en sensibilisant à la préservation des milieux naturels.

## 3. Le programme LIFE Wild Bees : protéger nos pollinisateurs

Le PNR a intensifié ses efforts pour protéger les abeilles sauvages en 2024 grâce au programme LIFE Wild Bees. Ce projet européen d'envergure est crucial face au déclin dramatique des populations de pollinisateurs.

### • Actions menées :

- Inventaires scientifiques des différentes espèces d'abeilles sur le territoire.



- Restauration des habitats naturels propices à leur survie, notamment les prairies fleuries et les haies bocagères.
- Sensibilisation des agriculteurs et particuliers à l'importance des pratiques respectueuses de la biodiversité (ex. : limitation des pesticides).

Ce programme vise à préserver ces alliés indispensables à la reproduction de nombreuses plantes et à l'équilibre des écosystèmes.

#### 4. Soutenir le pastoralisme : inauguration d'une cabane mobile

Le 14 novembre 2024, une cabane pastorale mobile a été inaugurée. Conçue pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage, cette cabane apporte une aide concrète aux éleveurs.

- **Utilité** : Offrir un lieu d'abri pour les bergers et leur troupeau, notamment lors des transhumances.
- **Impact environnemental** : Favoriser le maintien des paysages ouverts et de la biodiversité associée.

**Financement** : Le projet a été réalisé grâce à des subventions régionales et nationales.

#### 5. Événements culturels : « Vivre ici c'est pas banal ! »

En décembre 2024, le PNR, en collaboration avec des associations locales, a lancé un programme de résidences intitulé « Vivre ici c'est pas banal ! ». L'objectif ? Explorer les spécificités de la vie rurale et encourager les initiatives qui dynamisent le territoire.

- **Partenaires** : SCIC Arban, Localos, collectif Zélie et le laboratoire Géolab de Limoges.
- **Activités** : Ateliers participatifs, échanges avec les habitants, création de contenus valorisant le quotidien en milieu rural.

#### 6. Les Nuits des étoiles : un rendez-vous inoubliable

Pendant tout l'été 2024, le PNR a organisé une série d'événements nocturnes pour sensibiliser à la pollution lumineuse et permettre à tous de redécouvrir le ciel étoilé.



- **Activités** :
  - Randonnées nocturnes accompagnées par des guides naturalistes.
  - Séances d'observation du ciel avec des astronomes amateurs.
  - Contes et spectacles à la lumière des étoiles.





Depuis 2023, un nouveau produit agricole est valorisé par la marque «Valeurs Parc naturel régional» sur le PNR Millevaches : la viande. Les éleveurs rejoignent ainsi les producteurs de miel, jus de fruits et petits fruits déjà engagés pour des pratiques professionnelles, sociales, environnementales et ancrées localement.

Avec une spécificité : le cahier des charges pour ce produit a été rédigé en partenariat avec des fermes volontaires pour rejoindre la marque. La marque «Valeurs Parc naturel régional» s'applique aussi aux hébergements, et devrait prochainement s'étendre encore.



Contact : Florie Haaz - e.haaz@pnr.millevalches.fr

Extrait du magazine « Vivre le Parc » de février 2024



La **Creuse** est un département français appartenant à l'ancienne région Limousin qui fait partie de la grande région Nouvelle-Aquitaine depuis 2016. Il succède à la province de la Marche dont il reprend en grande partie le territoire. La Creuse est située dans le nord-ouest du Massif Central et tire son nom de la rivière CREUSE qui le traverse.

C'est le second département français le moins peuplé, après la Lozère, avec 113 106 habitants en 2023.

Sa plus grande ville, GUÉRET (12 840 habitants en 2021) est également le siège de la préfecture. Le département ne compte qu'une sous-préfecture, Aubusson.



## La CREUSE le Département

Le conseil départemental de la Creuse est l'assemblée délibérante du département, collectivité territoriale décentralisée. Son siège se trouve à Guéret.

Depuis 2015, le département est découpé en 15 cantons. Chaque canton est représenté par 2 conseillers départementaux, une femme et un homme.

**Madame Renée NICOUX et Monsieur Jean-Luc LÉGER** sont les conseillers départementaux du canton de FELLETTIN, pour le mandat 2021/2028.



Le canton de Felletin comprend 19 communes : Croze, Faux-la-Montagne, Felletin, Féniers, Gentioux-Pigerolles, Gioux, la Nouaille, la Villedieu, le Monteil-au-Vicomte, Moutier-Rozeille, Poussanges, Royère-de-Vassivière, Saint-Frion, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Martin-Château, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix la-Montagne, Sainte-Feyre-la-Montagne, Vallière. **Ce canton totalisait 6449 habitants en 2022.**

Les compétences du conseil départemental sont multiples. Elles concernent :

- L'enfance, la famille, la jeunesse
- L'insertion
- Le logement
- Les séniors
- Le handicap
- Les collèges
- Le numérique
- Les routes
- Le soutien aux territoires
- La culture, le patrimoine
- Le tourisme
- Le sport, les loisirs de nature
- L'environnement
- L'agriculture
- Le laboratoire départemental d'analyses



**TOUS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES SUR LA PAGE**  
[La Creuse, le département : portail du Conseil départemental de la Creuse \(CD23\) - Bienvenue en Creuse !](#)





### Mais avant toute chose, la fibre, c'est pour quoi faire ?

La fibre optique, avec sa capacité à transmettre des données à une vitesse quasi instantanée, transforme les usages numériques, contribuant non seulement à **améliorer le quotidien des citoyens** mais également à **favoriser l'attractivité du territoire**.

Si la fibre, en tant qu'infrastructure, ne peut, à elle seule, répondre au désenclavement du territoire, ses usages en sont néanmoins **un facteur indéniable d'attractivité territoriale et de développement**. Avoir la fibre, c'est pouvoir regarder des vidéos en ligne, lire la presse en version numérique ou encore, plus récemment, utiliser l'intelligence artificielle. C'est accéder à de nombreux services dématérialisés : déclaration d'impôts, prise de rendez-vous médicaux, informations communales, etc.

En ce sens, et même si une marge de progression reste indéniable, **les communes s'emploient à utiliser les moyens de communication numérique pour informer leurs administrés**. En Creuse, elles sont 26 % à avoir déployé une application mobile dédiée, 43 % à publier sur les réseaux sociaux et 59 % à communiquer via leur site Internet (source : étude de définition des besoins des collectivités en matière d'usage du numérique, agence A2.3).

Ensuite, la fibre joue un rôle clé dans le télétravail, en offrant une connexion fiable, tout comme dans l'éducation à distance en permettant l'accès à des contenus interactifs et immersifs.

Dans le domaine de la santé, la télémédecine par exemple, repose sur des échanges d'images médicales en très haute résolution ou sur des consultations en temps réel avec des spécialistes à distance.

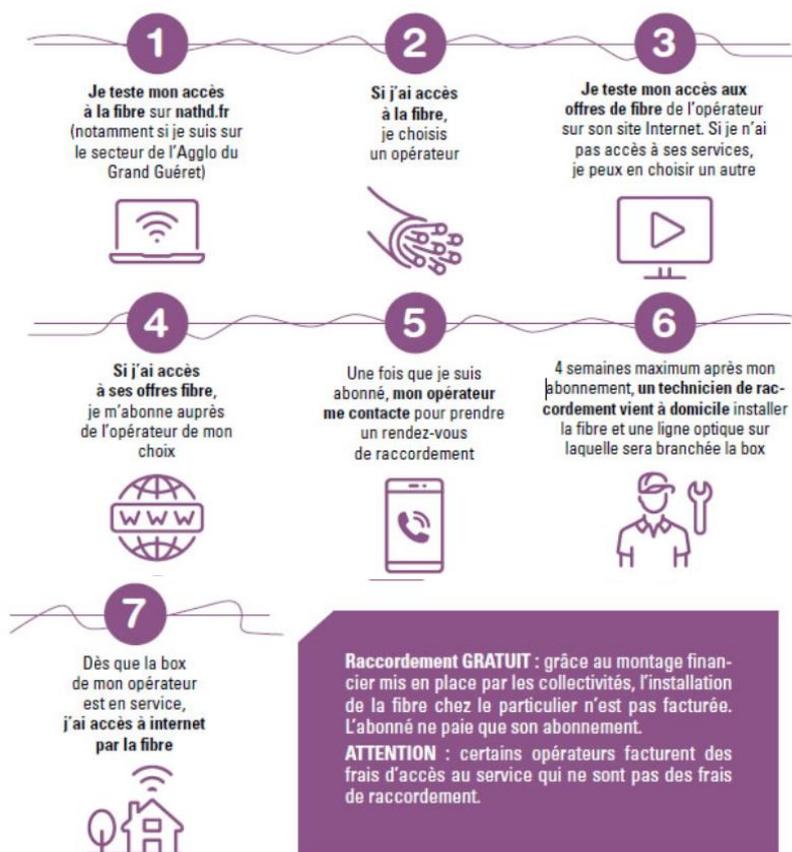
**En résumé, la fibre optique n'est pas seulement une avancée technologique, elle est un moteur d'innovation, au service d'une société toujours plus connectée et performante. Ses usages, encore en pleine expansion, promettent de transformer durablement notre quotidien.**

**Initialement prévu pour 2025, le développement de la fibre sur le territoire creusois s'est achevé en mai 2024. La fibre en Creuse, ce sont :**

- **88 301 prises fibres optiques** en exploitation
- **+ de 30 000 foyers** abonnés
- **8 000 kilomètres** de fibre publique déployés
- **38 nœuds de raccordement optique** installés (local technique de concentration du réseau où l'accès des abonnés est activé)
- **100 %** du réseau public connecté fin 2024

Attention, le raccordement n'est pas automatique. Un certain nombre de démarches restent de la responsabilité des usagers.

Ces démarches sont explicitées dans le tableau ci-contre.



### Le plus gros problème, l'élagage.

**L'élagage garantit l'accès de tous au service public de la fibre.** Comme le réseau télécom cuivre qu'il remplace progressivement sur les territoires, le réseau public de fibre optique est en partie déployé en aérien, sur des poteaux. Un élagage régulier de la végétation aux abords du réseau fibre et conforme aux normes en vigueur, préserve la continuité des services (téléphone, Internet, vidéo protection, etc.) et ainsi la sécurité des personnes et des biens.

## Que dit la Loi ?

**Article L.51 du Code des postes et des communications électroniques :**  
*«Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, (...) que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public».*

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élagage, ce même article autorise, après notification au propriétaire et au Maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.



## La responsabilité du propriétaire est engagée

1- Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens.

2- Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre.

**3- Dans le cadre des contrats d'assurance Habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres (se renseigner auprès de l'assureur).**

### Les bonnes pratiques d'élagage :

Faire appel à un professionnel pour limiter les risques d'accident.

En plus des lignes, dégager les accès aux poteaux, car les opérateurs peuvent intervenir avec des nacelles (opération de maintenance, raccordement d'un administré à la fibre...).

Entretenir régulièrement la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes et des poteaux (de septembre à mars de préférence).

Ne pas planter sous les lignes ou trop près des poteaux et tenir compte des distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

**Il n'est pas demandé d'abattre les arbres, seule la végétation qui ne respecte pas les normes de distances est à élaguer.**

### Le réseau public Fibre peut être porté par 3 types de poteaux différents



En aérien, le réseau public Fibre peut être déployé sur des poteaux mutualisés porteurs d'autres réseaux ou sur des poteaux dédiés au réseau Fibre :

**1- Les poteaux exploités par ORANGE** qui sont sa propriété. Ils portent le réseau téléphonique cuivre.

**2- Les poteaux exploités par ENEDIS** qui sont la propriété des Syndicats d'énergie. Ils portent le réseau électrique basse tension.

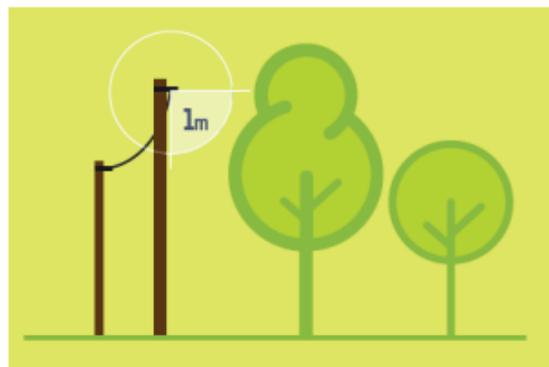
**3- Les poteaux exploités par NATHD.** Ils portent uniquement le réseau public Fibre. L'étiquette présente sur le poteau mentionne le **Syndicat mixte numérique propriétaire du poteau.**

### Dans tous les cas, une étiquette signale la présence de la Fibre sur le poteau.

Sa couleur varie selon les réseaux : verte pour les poteaux exploités par Orange ou Enedis et principalement blanche sur les poteaux du réseau public Fibre.



### La bonne distance d'élagage dépend des réseaux présents sur les poteaux



- Les poteaux et câbles des réseaux de télécommunications (exploités par Orange et NATHD) doivent être complètement dégagés de toute végétation d'au moins un mètre.

- En cas d'infrastructure mutualisée avec le réseau électrique, la distance d'élagage dépend du type de ligne électrique. Dans ce cas, **rapprochez-vous d'ENEDIS afin de connaître les règles d'élagage à appliquer.**

**ATTENTION :** Aucun élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS. De plus, une habilitation est requise pour travailler dans un environnement électrique.

La salle polyvalente est composée d'une grande salle rénovée pouvant accueillir au maximum 130 personnes, d'une cuisine aménagée et d'un bar.



**Nous vous proposons les tarifs suivants (tarifs pour le week-end) :**

Location gratuite pour les associations de la commune.

**90 €** pour les personnes habitant sur la commune.

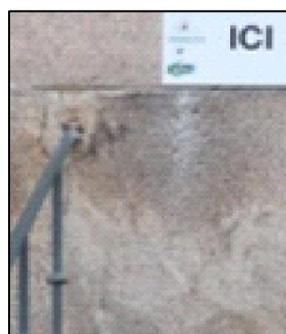
**140 €** pour les personnes n'habitant pas sur la commune.

**200 € pour des événements exceptionnels (entreprises, collectivités, séminaires) avec forfait de ménage et nettoyage d'un montant de 100 €.**

**Forfait de 40 €** pour le chauffage (période hivernale uniquement).

Caution de **500 €**.

**Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un défibrillateur** situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.





Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, c'est le Lieutenant Cédric BOURDEIX qui est le Chef de centre du centre de secours de Felletin.

L'adjoint-chef de centre est l'Adjudant-chef Jean-Luc FOLLEZOU.

La présidente de l'amicale est la Caporale-chef Christelle COUDERT, son adjointe est la Caporale Mary-Clémentine BERNARD.



**Pour l'année 2024, on compte 266 interventions du centre de secours, réparties ainsi :**

- 174 secours à personnes
- 40 incendies
- 10 accidents de voie publique
- 11 opérations diverses
- 4 risques technologiques
- 27 renforts dans les centres voisins



**Par ailleurs,**

- Le Lieutenant **Cédric BOURDEIX** a reçu la médaille des **30 ans de service**.
- **Jean-Luc FOLLEZOU** a accédé au grade d'Adjudant-chef.
- **3 sapeurs-pompiers de Felletin se sont mobilisés pour les Jeux Olympiques 2024 :**
  - Deux pour Bordeaux afin de renforcer une caserne pendant deux jours (Caporale Mary-Clémentine BERNARD et Adjudant-chef Christophe DELARBRE).
  - Un pour Paris pendant une semaine (Adjudant-chef Jean-Luc FOLLEZOU).

Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour grossir les rangs de ces pompiers volontaires qui œuvrent sans relâche, tout en continuant à exercer leur activité professionnelle.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le service volontariat du SDIS 23 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse).

Téléphone : 05.55.41.43.05

Mail : [encadrement.felletin@sdis23.fr](mailto:encadrement.felletin@sdis23.fr)



Sommaire



 <b>LIEUTENANT BOURDEIX Cédric CHEF DE CENTRE</b>	 <b>ADJUDANT-CHEF DELARBRE Christophe</b>	 <b>ADJUDANT FOLLEZOU Jean-Luc ADJOINT AU CHEF DE CENTRE</b>	 <b>SERGENT - CHEF GREGOIRE Arnaud</b>	 <b>SERGENT - CHEF BAURES Fabien</b>
 <b>SERGENT CHINCHAUD Gérald</b>	 <b>CAPORAL-CHEF DEMON Lionel</b>	 <b>CAPORAL-CHEF COUTY Didier</b>	 <b>CAPORAL-CHEF GREGOIRE Cédric</b>	 <b>CAPORALE-CHEFFE COUDERT Christelle</b>
 <b>CAPORALE BERNARD Mary-Clémentine</b>	 <b>SAPEURE 1ere CLASSE LAURENT Andréa</b>	 <b>SAPEURE 2eme CLASSE SAHATDJIAN France Manoush</b>	 <b>SAPEUR 2eme CLASSE CHINCHAUD Augustin</b>	





## Composition actuelle de la brigade de FELLETIN.



## Brigade de gendarmerie - Felletin

### Horaires

- Lundi : 08h à 12h - 14h à 18h
- Mardi : 08h à 12h - 14h à 18h
- Mercredi : 08h à 12h - 14h à 18h
- Jeudi : 08h à 12h - 14h à 18h
- Vendredi : 08h à 12h - 14h à 18h
- Samedi : 08h à 12h - 14h à 18h
- Dimanche : 09h à 12h - 15h à 18h
- Les jours fériés : 09h à 12h - 15h à 18h

### Lieu

- 13 place Monthieux 23500 Felletin France

### Contacts

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

05 55 66 40 19

En cas d'urgence, appeler le **17** ou **112**

En cas de difficulté à parler ou entendre, envoyer un sms au **114**

**Vous avez contacté un numéro d'urgence ?**

Vous serez recontacté par le 0 800 112 112.

Nous vous conseillons d'ajouter ce numéro à vos contacts.

### Statistiques délinquance commune de CROZE

	Constatés 2022	Constatés 2023	Constatés 2024	Evol %
<b>CROZE</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>-40,00%</b>

Le tableau ci-dessus est éloquent et très rassurant, si toutefois nous avons besoin d'être rassurés. La délinquance ne fait pas partie de nos vies à Croze, où il fait si bon vivre !



## CONSULTATIONS EXTERNES

LES CONSULTATIONS SONT ASSURÉES SOIT PAR DES MÉDECINS OU PROFESSIONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT, SOIT PAR DES PRATICIENS OU PROFESSIONNELS PARTENAIRES, INTERVENANT SUR SITE.

sur rendez-vous du lundi au vendredi – ATTENTION : les rendez-vous peuvent avoir lieu sur 2 de nos sites

### Site Croix-Blanche

3\_côte Ribière, 23200 Moutier-Rozeille

☎ 05 55 83 60 72

✉ [secoconsult@ch-aubusson.fr](mailto:secoconsult@ch-aubusson.fr)

### Site Le Mont

50\_rue Henri Dunant, 23200 Aubusson

☎ 05 55 83 50 50

✉ [belm@ch-aubusson.fr](mailto:belm@ch-aubusson.fr)



**Dr EL BADRI**

*Pédiatre*

Présent les mercredis



**Dr THAMER**

*ORL*

Présent tous les jours

### LES CONSULTATIONS Site Le Mont



**Mme BONNAUD**

*Dietéticienne*

Présente 1 mercredi/mois



**Mme SMAGGHE**

*Sage-femme*

Présente tous les lundis,  
avec préparation à  
l'accouchement en  
bainéothérapie



### Centre hospitalier d'Aubusson

#### SITE CROIX-BLANCHE

3 CÔTE RIBIÈRE  
23200 MOUTIER-ROZEILLE  
05.55.83.60.71 05.55.83.60.72

#### SITE LE MONT

50 RUE HENRI  
23200 AUBUSSON  
05.55.83.50.50



## Consultations Externes

Sites de la Croix Blanche  
et du Mont



## LES CONSULTATIONS

Le service des consultations externes est un service polyvalent offrant aux patients un panel de spécialités sur rendez-vous de 9h00 à 17h30 :

### -La gastroentérologie

-La pneumologie, l'allergologie et l'étude du sommeil,

-L'anesthésie

-La gynécologie

-L'orthopédie

-La mémoire - neuropsychologie

-La chirurgie viscérale

-L'ophtalmologie

-La cardiologie

-La pédiatrie

-L'oto-rhino-laryngologie

Lors de ces consultations, notre service organise sur son site, si nécessaire, des chirurgies en ambulatoire (cataractes, injections intra vitréennes, fibroscopies, coloscopies).

Les exercices de léSION cutanée et la pose de polygraphes pour les bilans d'apnée du sommeil, l'exploration fonctionnelle respiratoire, les tests cutanés en vue d'allergies sont également possibles.

- Des consultations avancées sont également proposées sur **le site du Mont**

**Dilatologie** **Signe femmes**



## NOTS MÉDECINS



**Dr TENSAOUTI**  
Gastroentérologue-  
Hépatologue



**Dr IBHARCH**  
Pneumologue  
Allergologue  
Etude du sommeil  
Présent les jeudis



**Dr LAGARRIGUE**  
Anesthésiste



**Dr MASSRI**  
Gynécologue-  
Obstétricien



**Dr GOUGAH**  
Orthopédiste  
Présent 1 mardi/mois



**Dr NOUAILLE**  
Médecin gériatre  
(consultations faites conjointement avec Mme MONNIER Neuropsychologue)



**Dr CHOKAIRE - Dr BOUDISSA - Dr FRED**  
Chirurgiens viscéraux  
Présents 1 vendredi/mois



**Dr BENAYOUN - Dr HUNZER - Dr VERGNE**  
Oncologues  
**Dr BENAYOUN et Dr MUNIER:**  
Présents 2 mardi/mois  
**Dr VERGNE:**



**Dr BERENFELD - Dr SAMB**  
Cardiologues Présents 1 semaine/mois  
**Rdv à prendre au CH Ussel**



Centre hospitalier d'Arles

Sommaire



LIGNE  
**258**

## USSEL → FELLETIN → AUBUSSON → MONTLUÇON

PÉRIODICITÉ	Période scol.		Toute l'année		Vac. scol.	Toute l'année	Période scol.	Toute l'année		
	L-----	LMMJV--	LMMJVS-	--M-V--	LMMJVS-	LMMJV--	LM-JV--	-----D		
N° DE COURSES	54632	54630	54634	54638	54638	54640	54642	54644	54646	
NOTA	1	1-6	1-2-3-4	1-3-4	1-3-4	1-4-5	1-5	1-2	1-3-4-5	
<b>USSEL</b>	<b>Gare SNCF</b>	5:10	6:10	8:10	13:10	16:10	17:10	18:05	16:10	20:10
	Place Henri Queuille	-	-	-	13:20	-	17:20	18:15	16:20	20:20
	Lycée Ventadour	-	-	-	13:25	-	17:25	18:20	16:25	20:25
	Noire Dame Face AB	5:14	6:14	8:14	13:30	16:14	17:30	18:25	16:30	20:30
<b>ST-PARDOUX-LE-VEUX</b>	Daubech Délaiisé	-	-	-	13:34	-	17:34	18:29	16:34	20:34
	Bourg AB	-	-	-	13:40	-	17:40	18:35	16:40	20:40
<b>LIGNAREIX</b>	Lignareix AB	-	-	-	13:46	-	17:46	18:41	16:46	20:46
<b>SAINT-RÉMY</b>	Le Petit Laval Carref. Face AB	-	-	-	13:50	-	17:50	18:45	16:50	20:50
	Bourg X RD Dvt.n°3	-	-	-	13:52	-	17:52	18:47	16:52	20:52
	Le Franceix Lotissement AB	-	-	-	13:55	-	17:55	18:50	16:55	20:55
<b>LA COURTINE</b>	<b>Champ de Foire AB</b>	5:39	6:39	8:39	14:01	16:39	18:01	18:56	17:01	21:01
	La Poste	5:40	6:40	8:40	14:02	16:40	18:02	18:57	17:02	21:02
	Gare SNCF AB	5:41	6:41	8:41	14:03	16:41	18:03	18:58	17:03	21:03
	Le Petit Breuil AB/D982	5:42	6:42	8:42	14:04	16:42	18:04	18:59	17:04	21:04
<b>LE MAS D'ARTIGES</b>	Bourg Croisement RD28 AB	5:47	6:47	8:47	14:09	16:47	18:09	19:04	17:09	21:09
<b>CLARAVALX</b>	Carref. RD982/VC Les Gasnes	5:54	6:54	-	14:16	16:54	18:16	19:11	17:16	21:16
	Les 3 Ponts Carref. D982/D31	5:55	6:55	-	14:17	16:55	18:17	19:12	17:17	21:17
<b>CROZE</b>	La Grattade Mairie	6:01	7:01	-	14:23	17:01	18:23	19:18	17:23	21:23
<b>FELLETIN</b>	Gare SNCF	6:13	7:13	9:07	14:35	17:13	18:35	19:30	17:35	21:35
	<b>Monuments aux Morts AB</b>	6:15	7:15	9:09	14:37	17:15	18:37	19:32	17:37	21:37
	LMB AB	6:17	7:17	9:11	14:39	17:17	18:39	19:34	17:39	21:39
<b>MOUTIER-ROZEILLE</b>	La Clide Face AB	6:19	7:19	9:13	14:41	17:19	18:41	19:36	17:41	21:41
	Face La Croix Blanche	6:21	7:21	9:15	14:43	17:21	18:43	19:38	17:43	21:43
<b>AUBUSSON</b>	<b>Gare Routière</b>	6:29	7:29	9:23	14:51	17:29	18:51	19:46	17:51	21:51
	Séglère - Aire de Covoiturage	6:32	7:32	9:26	14:54	17:32	18:54	19:49	17:54	21:54
<b>ISSOUDUN</b>	Lérieix AB	6:43	7:43	9:37	15:05	17:43	19:05	20:00	18:05	22:05
<b>CHÉNÉRAILLES</b>	Place du Champ de Foire AB	6:48	7:48	9:42	15:10	17:48	19:10	20:05	18:10	22:10
<b>GOUZON</b>	Champ de Foire AB	6:57	7:57	9:51	15:19	17:53	19:19	20:14	18:19	22:19
<b>MONTLUÇON</b>	<b>Gare SNCF</b>	7:33	8:33	10:27	15:55	18:33	19:55	20:50	18:55	22:55

### Circulations particulières

- 1 - Circule également si les jours de circulation indiqués ci-dessus sont fériés
- 2 - Correspondance à destination de Paris Austerlitz en Gare de Montluçon avec les services SNCF
- 3 - Correspondance en provenance de Brive en Gare d'Ussel avec les services SNCF
- 4 - Correspondance en provenance de Limoges en Gare d'Ussel avec les services SNCF
- 5 - Correspondance en provenance de Clermont en Gare d'Ussel avec les services SNCF
- 6 - Correspondance à destination de La Souterraine en Gare Routière d'Aubusson avec la ligne n° 210



Vélo transporté gratuitement dans la limite des places disponibles et après réservation auprès du transporteur.

	PÉRIODICITÉ	Toute l'année		Vac. Scol	Toute l'année				
		JOURS DE FONCTIONNEMENT			LMMJV--	LMMeJVS	--M-V--	---V--	---S-
	N° DE COURSES	54631	54633	54635	54637	54651		54643	54647
	NOTA	1-2-3	1-2-3-4	1-2-4-5	1-2-3-4-6	1-3-4-5-7-8-9	1-3-4-5-7-8	1-3-4-5-7-8	1-3-7-8
<b>MONTLUÇON</b>	Gare SNCF	-	-	-	-	16:22	16:15	17:15	21:40
<b>GOUZON</b>	Champ de Foire AB	-	-	-	-	17:00	16:53	17:53	22:18
<b>CHÉNÉRALLES</b>	Place du Champ de Foire AB	-	-	-	-	17:10	17:03	18:03	22:28
<b>ISSOU DUN LETRIEUX</b>	Létrieux Bascule	-	-	-	-	17:14	17:07	18:07	22:32
<b>AUBUSSON</b>	Séglère - Aire de Covoiturage	-	-	-	-	17:27	17:20	18:20	22:45
	<b>Gare Routière</b>	<b>6:15</b>	<b>7:25</b>	<b>10:25</b>	<b>14:25</b>	<b>17:32</b>	<b>17:25</b>	<b>18:25</b>	<b>22:50</b>
<b>MOUTIER-ROZELLE</b>	La Croix Blanche	6:18	7:28	10:28	14:28	17:35	17:28	18:28	22:53
	La Clide AB	6:23	7:33	10:33	14:33	17:40	17:33	18:33	22:58
<b>FELLETIN</b>	LMB	6:27	7:37	10:37	14:37	17:44	17:37	18:37	23:02
	Gare SNCF	6:31	7:41	10:41	14:41	17:51	17:44	18:41	23:06
	<b>Monuments aux Morts AB</b>	<b>6:33</b>	<b>7:43</b>	<b>10:43</b>	<b>14:43</b>	<b>17:53</b>	<b>17:46</b>	<b>18:43</b>	<b>23:08</b>
<b>CROZE</b>	La Grattade Mairie	6:44	7:54	10:54	14:54	18:04	17:57	18:54	23:19
<b>CLAIRVAUX</b>	Les 3 Ponts Carref. D982/D31 Délaissé	6:51	8:01	11:01	15:01	18:11	18:04	19:01	23:26
	Carref. RD982/VC Les Gasnes	6:53	8:03	11:03	15:03	18:13	18:06	19:03	23:28
<b>LE MAS D'ARTIGES</b>	Bourg Croisement RD28 AB	6:57	8:07	11:07	15:07	18:17	18:10	19:07	23:32
<b>LA COURTINE</b>	Le Petit Breuil AB/RD982	7:00	8:10	11:10	15:10	18:20	18:13	19:10	23:35
	Gare SNCF AB	7:02	8:12	11:12	15:12	18:22	18:15	19:12	23:37
	Mairie AB	7:03	8:13	11:13	15:13	18:23	18:16	19:13	23:38
	Champ de Foire AB	7:04	8:14	11:14	15:14	18:24	18:17	19:14	23:39
<b>SAINT-RÉMY</b>	Le Franceix AB Délaissé	7:09	8:19	11:19	15:19	18:29	18:22	19:19	23:44
	Bourg X RD Dvt.n°1	7:11	8:21	11:21	15:21	18:31	18:24	19:21	23:46
	Le Petit Lavat AB	7:13	8:23	11:23	15:23	18:33	18:26	19:23	23:48
<b>ST-PARDOUX-LE-VIEUX</b>	Bourg AB	7:18	8:28	11:28	15:28	18:38	18:31	19:28	23:53
<b>LIGNAREIX</b>	Lignareix AB	7:21	8:31	11:31	15:31	18:41	18:34	19:31	23:56
<b>ST-PARDOUX-LE-VIEUX</b>	Daubech Arrêt Bus	7:23	8:33	11:33	15:33	18:43	18:36	19:33	23:58
<b>USSEL</b>	Noire Dame AB	7:29	8:39	11:39	15:39	18:49	18:42	19:39	00:02
	Place Henri Queuille AB	7:31	8:41	11:41	15:41	18:51	18:44	19:41	00:04
	Lycée Ventadour	7:34	8:44	11:44	15:44	18:54	18:47	19:44	00:07
	<b>Gare SNCF</b>	<b>7:40</b>	<b>8:50</b>	<b>11:50</b>	<b>15:50</b>	<b>19:00</b>	<b>18:53</b>	<b>19:50</b>	<b>00:13</b>

**Circulations particulières**

- 1 - Circule également si les jours de circulation indiqués ci-dessus sont fériés
- 2 - Correspondance à destination de Limoges en Gare d'Ussel avec les services SNCF
- 3 - Lycée Ventadour desservi uniquement en période scolaire
- 4 - Correspondance à destination de Brive en Gare d'Ussel avec les services SNCF
- 5 - Correspondance à destination de Clermont en Gare d'Ussel avec les services SNCF
- 6 - Correspondance à destination de Bordeaux St Jean en Gare d'Ussel avec les services SNCF
- 7 - Correspondance en provenance de Clermont en Gare de Montluçon avec les services SNCF
- 8 - Correspondance en provenance de Paris-Austerlitz en Gare de Montluçon avec les services SNCF
- 9 - Correspondance en provenance de La Souterraine-Guéret à Felletin Mnt aux Morts à 17h53 avec la ligne n° 210.



Vélo transporté gratuitement dans la limite des places disponibles et après réservation auprès du transporteur.

# ATTENTION AUX TIQUES

Elles peuvent transmettre la maladie de Lyme

**VOICI QUELQUES CONSEILS**

Soyez vigilants dans les parcs, les bruyères, les champs et les forêts.

Portez des vêtements couvrants de couleur claire, afin de repérer plus facilement les tiques. Mettez les chaussettes au-dessus du pantalon.

Imprégnez-vous de répulsifs disponibles en pharmacie.

**APRÈS LA PROMENADE**

Inspectez soigneusement l'éventuelle présence de tiques sur votre corps, celui de vos enfants et animaux domestiques. Examinez aussi les vêtements, les sacs, ...

**COMMENT EXTRAIRE UNE TIQUE**

Il existe un tire-tique vendu en pharmacie qui permet de retirer efficacement une tique. Ne mettez rien sur la tique avant de l'extraire.

**EN CAS DE SYMPTÔMES**

Allez voir un médecin si un cercle rouge apparaît sur votre peau, si vous avez des douleurs articulaires, de la fièvre et/ou un état grippal.

*Lyme*<sub>int</sub>  
www.lyme-int.com

## Petite **tique**, **GROSSE MALADIE...**

Les tiques peuvent transmettre des maladies, dont la **Maladie de Lyme**.



**Évitez les tiques** : dehors, portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou.

Soyez particulièrement vigilant du **printemps** à l'automne.

Après toute sortie, **inspectez-vous** minutieusement : plis, dos, tête... La tique peut être très petite et sa pique est indolore.

**Si vous êtes piqué par une tique** :

ôtez-la avec un **tire-tique**. La pince à épiler est à éviter car elle risque de comprimer la tique.

N'appliquez **aucun produit** avant le retrait (alcool, éther, savon...), puis **désinfectez** soigneusement.

Vérifiez attentivement qu'aucun morceau ne soit resté dans la peau.



**Si une tache rouge apparaît plus tard** :

consultez votre médecin, c'est peut-être un « **érythème migrant** », signe de la maladie de Lyme.

Cette maladie peut également se manifester par un **état grippal** (fièvre, courbatures...), sans forcément la présence d'un érythème migrant.

**Sans traitement précoce**, la maladie de Lyme peut devenir **potentiellement grave** et provoquer douleurs articulaires et musculaires, atteintes neurologiques, paralysie faciale, épuisement...



Pour en savoir plus : [www.francelyme.fr](http://www.francelyme.fr)

**Association France Lyme**

[contact@francelyme.fr](mailto:contact@francelyme.fr)

PERMANENCES POUR  
LA CREUSE  
Mairie de Saint-Dizier-  
Masbaraud  
Salle du conseil  
1, rue du Colombier  
23400 SAINT-DIZIER-  
MASBARAUD  
[creuse@francelyme.fr](mailto:creuse@francelyme.fr)

**les mardis**  
**4 mars, 6 mai,**  
**9 septembre**  
**et 4 novembre 2025**  
**de 15h à 17h**

Sommaire

Les **services d'urgence**  
vous **rappellent** désormais avec le

**0 800 112 112**

**Ceci n'est  
pas un spam !**



Pensez à **enregistrer**  
dès maintenant ce numéro  
**dans vos contacts**



### **Vous avez contacté les services d'urgence ?**

Ils vous rappellent désormais avec un **numéro unique**, le **0 800 112 112**.

### **Que se passe-t-il si je ne décroche pas et que j'essaie de rappeler ultérieurement ce numéro ?**

Si vous composez le 0 800 112 112 (appel gratuit), vous serez renvoyés sur un message vocal, vous invitant à recomposer le numéro d'urgence correspondant à votre demande initiale.

Il est donc préférable de recontacter directement le service d'urgence concerné.

### **Comment puis-je m'assurer que l'appel n'est pas frauduleux ?**

Le 0 800 112 112 a été spécifiquement mis en place pour les rappels des services d'urgence : vous pouvez répondre à ce numéro en toute confiance !

Nous vous conseillons d'enregistrer dès à présent ce numéro dans vos contacts afin de l'identifier facilement et de ne pas le confondre avec un démarchage commercial.

### **En cas d'urgence, puis-je appeler directement le 0 800 112 112 ?**

Non, le 0 800 112 112 ne remplace pas les numéros d'urgence.

En cas d'urgence vous devez continuer à composer les numéros d'urgence habituels, joignables gratuitement 24h sur 24, où vous serez alors mis en relation avec une personne en mesure de vous aider.

Pour rappel, les numéros d'urgence sont les suivants :

Numéro	Service
15	SAMU
17	Police ou gendarmerie
18	Pompier
112	Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)
197	Alerte attentat - alerte enlèvement

Sommaire